

REUNION PUBLIQUE DU 29 MARS 2007

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je vous demanderai, s'il vous plaît, de ne pas oublier de mettre vos GSM sur le mode silencieux.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je me dois d'excuser M. le Gouverneur qui ne saura pas nous rejoindre aujourd'hui, retenu par d'autres obligations. Monsieur BECKERS, avez-vous des membres à excuser ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Marc FOCCROULE, Andrée BUDINGER et Andrée RUET.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M^{me} LAMBINON.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Communications de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous informe que deux brochures ont été déposées sur vos bancs. Je suppose que vous vous en êtes aperçue.

Il y a un dépliant réalisé à l'initiative du Conseil wallon de l'Egalité entre hommes et femmes et intitulé « Pour une politique communale et provinciale d'égalité entre les hommes et les femmes ».

Vous avez aussi une publication éditée par le Conseil d'administration de la Ligue provinciale du Coin de Terre et du Foyer de Liège, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de sa fondation et intitulée « L'œuvre du Coin de Terre et la Ligue provinciale de Liège ».

Je vous demanderai la permission de modifier quelque peu l'ordre des points de l'ordre du jour. Nous pourrions grouper les points qui sont passés en cinquième commission, c'est-à-dire les points 5, 22 et 23 et les aborder directement à la suite du point 5 car M^{me} le Député doit rejoindre le colloque sur la maltraitance des personnes âgées qui se déroule au Palais des Congrès. Y a-t-il une remarque à ce niveau-là ? Tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2007.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2007).

Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Questions d'actualité

M^{me} LA PRESIDENTE.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Document 05-06/A05 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative au devenir de l'asbl « Liège Congrès »

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur HAMAL, souhaitez-vous relire votre question ?

M. HAMAL.- Non, Madame la Présidente. Je m'en réfère au texte que j'ai déposé.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je donne la parole à M. le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à l'a tribune).- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, notre collègue, Olivier HAMAL, interroge le Collège provincial sur ses intentions par rapport à l'avenir de la structure « asbl Liège Congrès ».

Notre éminent Collègue suggère d'obtenir une prolongation de la subvention de la Région wallonne jusqu'au 31 décembre 2007 et d'autre part, de déposer le dossier « Liège Congrès » dans les futurs projets européens Objectif II.

Dès mon arrivée à la présidence de la Fédération du Tourisme, je me suis intéressé de près aux initiatives de « Liège Congrès » ; le tourisme d'affaires ayant été présenté par l'OPT dans sa réflexion sur l'avenir du tourisme en Wallonie comme une des priorités à développer.

J'ai donc demandé à consulter le dossier à la FTPL et je dois bien vous avouer, cher Collègue, qu'il est bien vide et que donc la collaboration entre la structure provinciale et cette asbl s'est limitée à très peu de chose.

Certes, l'assemblée générale de « Liège Congrès », le 24 octobre 2005, mentionne notre participation et votre désignation, Monsieur HAMAL, en qualité de vice-président de « Liège Congrès » où vous siégez toujours, de même que la Directrice de la FTPL.

Depuis, seules deux séances du conseil d'administration et peu d'actions concrètes entre l'Institution provinciale et cette asbl.

Toutefois, afin de m'informer au mieux de la situation, j'ai rencontré l'Administrateur-délégué de « Liège Congrès », notre collègue Yolande LAMBRIX, qui m'a apporté certaines informations et des éclaircissements.

Outre la nécessité pour la FTPL de désigner officiellement ses représentants, je pense qu'il est raisonnable d'espérer le report jusqu'à fin d'année des subsides de la Région wallonne. C'est en tout cas l'objectif des gestionnaires. Quant à la demande d'un nouveau subside européen, vous savez, comme nous tous d'ailleurs, qu'il appartiendra à la Task force de classer les futurs dossiers.

Toutefois, en guise de conclusion, je souhaite attirer votre attention sur trois aspects de ce dossier.

Le premier : d'évidence, la qualité des infrastructures offertes et l'attractivité de la Ville de Liège sont des atouts importants. Toutefois, les aides européennes limitent le champ d'actions à un territoire étriqué qui ne couvre même pas l'arrondissement de Liège.

Le deuxième : je relève que « Liège Congrès » n'est pas le seul bureau de congrès en Province de Liège, puisque Aqualis vient de lancer il y a peu son bureau couvrant une partie de l'arrondissement de Verviers.

Le troisième : d'évidence, une concertation entre les organismes s'impose. Deux structures qui ne couvrent pas l'entièreté du territoire que nous qualifions nous-mêmes de pertinent, qu'est le territoire provincial interpellent le provincialiste que je suis et donc que j'imagine que vous êtes vous tous aussi.

Dès lors, l'ensemble de ces préoccupations, ainsi que la place du tourisme d'affaires fait partie intégrante des réflexions que je mène actuellement avec l'équipe de la Fédération du Tourisme et qui aboutiront dans les prochaines semaines à présenter un plan stratégique 2008-2012. Nous aurons l'occasion, cher Collègue, d'en parler dans les instances de la Fédération, mais également – et là je m'adresse à l'ensemble de notre Conseil – au sein de notre commission Tourisme.

Voilà, je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

VI.- Communication du Collège provincial sur les séances thématiques de juin et octobre 2007-04-10

M^{me} LA PRESIDENTE.- Le point 2 de l'ordre du jour concerne une communication du Collège provincial à propos des séances thématiques qui auront lieu en juin et en octobre. Nous commencerons par M. le Député MESTREZ. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, chers Collègues, une institution qui, malgré son ancienneté puisqu'elle a fêté l'année dernière ses 30 ans, ses réalisations, l'excellente réputation dont elle bénéficie dans les instances européennes, reste particulièrement méconnue ; à tort !

Le premier objectif de la séance thématique qui vous est proposée est donc bien un objectif de notoriété.

C'est sans doute dès l'automne prochain que seront approuvés les premiers projets eurégionaux dans le cadre du Programme opérationnel 2007-2013.

Sensibiliser chaque conseiller, chaque citoyen, chaque entreprise ou centre de recherche, notre université aux opportunités offertes par ce Programme constitue le deuxième objectif de la séance thématique consacrée à l'Euregio et au Programme opérationnel 2007-2013.

Voilà, me semble-t-il, les principaux motifs qui justifient l'organisation de cette séance thématique.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je demanderai maintenant à M. PIRE de bien vouloir faire la deuxième communication. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, merci à Julien d'avoir été particulièrement court ; il me laisse ainsi un peu plus de temps, mais pas trop, rassurez-vous.

M^{me} LA PRESIDENTE.- N'en profitez pas de trop, quand même !

M. PIRE, Député provincial.- J'entends bien, Madame la Présidente ; vous me l'avez déjà dit ce matin, c'est bien !

Autre thématique qui sera traitée cette année et dont nous voulions absolument vous faire part ; on parle beaucoup aujourd'hui sur la scène mondiale d'ailleurs du réchauffement climatique. C'est une problématique qui nous interpelle tous. Elle fera donc l'objet de la troisième thématique de l'année.

Nous aurons bien sûr l'occasion d'en débattre plus longuement mais il nous est apparu utile, dès aujourd'hui, de peut-être définir de quoi on parle et rapidement de faire le point sur ce qui se fait en Belgique, en Wallonie, en Province de Liège et singulièrement à l'initiative de l'Institution provinciale.

Voici une dizaine d'années, vous le savez, le réchauffement climatique n'était encore qu'une hypothèse avancée par certains chercheurs. A présent, ce phénomène est admis par l'ensemble de la communauté scientifique. Il est à présent avéré que les activités humaines que sont l'industrie, l'agriculture, le logement et les transports ont leur part de responsabilité dans le changement climatique et ses conséquences.

Ce n'est donc pas la première fois que la communauté internationale doit relever un défi de cette taille. En 1985 déjà, les scientifiques attiraient l'attention sur les atteintes à la couche d'ozone et les menaces sur la santé. Des mesures radicales ont permis de stabiliser le phénomène et même d'inverser la tendance.

La lutte contre le réchauffement climatique est bien sûr d'une autre ampleur. Elle apparaît dès à présent comme l'un des défis majeurs du 21^{ème} siècle et cela, il faut y être particulièrement attentif, pour l'humanité entière, c'est-à-dire à l'échelon de la planète. Par ailleurs, elle donne une impulsion significative aux actions pour un développement durable - si on traduit de l'anglais à « développement soutenable » -, qui a été défini pour la première fois par le Premier Ministre norvégien de l'époque comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Au départ, cette perspective visait à renouer le difficile dialogue Nord-Sud.

Les dirigeants de la planète, vous le savez, au niveau international, ont accepté cette nouvelle donne scientifique et la phase politique est largement engagée par :

- la Déclaration de Rio en 1992 ;
- Kyoto en 1997,
- Johannesburg en 2002.

Le 9 mars dernier, c'est tout récent, l'Union européenne s'est fixé des objectifs en matière d'énergie, les plus ambitieux au monde, marquant ainsi sa position de pointe en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

A l'horizon 2020, l'Union veut porter sa production d'énergies renouvelables à 20% du total de l'énergie consommée et de diminuer les rejets de CO₂ de 20% par rapport à ceux de 1990. Pour 2020 également l'Union a décidé d'introduire 10% de biocarburant dans les carburants automobiles et d'améliorer son efficacité énergétique de 20%.

Cette décision s'inscrit évidemment dans le droit fil de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments qui devrait être transposée par la Région wallonne et ce, nous l'espérons en tout cas, à brève échéance.

Au niveau belge, de nombreuses mesures ont déjà été prises mais il est essentiel aujourd'hui d'impliquer le citoyen, sans quoi cette course contre la montre ne serait évidemment pas réussie et risque tout simplement d'être perdue.

Au niveau fédéral, une réduction d'impôts pour investissements économiseurs d'énergie dans les habitations, allant jusqu'à 2600 € par ménage, a été mise en place. Sont notamment pris en compte le remplacement de chaudières, les chauffe-eau solaires, les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur, les doubles vitrages et l'isolation thermique. Des incitants pour l'achat de voitures propres sont opérationnels, allant jusqu'à 4270 €.

En Région wallonne, dans le cadre du Fonds énergie, des primes sont accordées pour l'isolation, le chauffage, les audits énergétiques des bâtiments, la ventilation des logements et la prime Soltherm.

Dans le même esprit, la Province de Liège a accordé, depuis 2002 déjà, près de 2500 primes pour l'installation de chauffe-eau solaires ; ce qui représente plus de 40% - cela mérite d'être souligné - des installations situées sur le territoire wallon.

De plus, depuis plusieurs années, les Services techniques provinciaux et le secteur Santé et Environnement intègrent quotidiennement la notion de « construction durable », avec l'objectif de diminuer tout simplement les impacts des bâtiments sur l'environnement naturel et sur l'homme, en conciliant la notion d'habitat sain et confortable avec les nécessaires économies d'énergie.

Une action est menée selon une approche globale en s'appuyant sur quatre principes de base : l'énergie, l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, la gestion de l'eau et les matériaux.

La gestion de l'énergie, c'est disposer d'installations techniques performantes, c'est recourir à des énergies renouvelables par l'installation de chauffe-eau solaires.

L'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, c'est une isolation thermique renforcée, combinée à une ventilation mécanique à double flux avec récupération de la chaleur.

La gestion de l'eau, c'est une bonne maîtrise du cycle de l'eau, en recourant à des appareils économes ou en récupérant les eaux pluviales.

Le choix raisonné des matériaux, c'est par exemple choisir des bois issus de forêts labellisées ou préférer des matériaux recyclables, voire recyclés. L'analyse du cycle de vie des matériaux, depuis leur fabrication jusqu'à la démolition du bâtiment permet d'en évaluer leur énergie grise et d'adapter ses choix.

Dans le secteur de la Santé et de l'Environnement, vous le savez, le SAMI, dans SAMI il y a le mot ami, c'est le Service d'analyse des milieux intérieurs, c'est la santé de la maison, le SAMI analyse

quotidiennement la qualité de l'air des habitations privées sur simple demande du médecin traitant, afin de déterminer si l'une ou l'autre pathologie d'un patient ne trouve pas son origine dans sa propre habitation, soit par une mauvaise qualité de l'air ou suite à une hypersensibilité à des substances contenues dans les matériaux de construction. Le laboratoire provincial vient en soutien au SAMI.

En ce qui concerne nos laboratoires provinciaux précisément, je tiens à vous rappeler qu'ils disposent aujourd'hui d'équipements, d'agrément et d'accréditations extrêmement denses et diversifiées. Le récent audit BELAC réalisé l'année passée, 2006, atteste cet excellent niveau en leur attribuant un excellent « scope » en intercomparaison avec les labos européens.

Ils sont donc tout particulièrement spécialisés en environnement, c'est-à-dire l'analyse de l'eau, de l'air et du sol.

Erigés tel un véritable socle de compétence, il me paraît important de souligner que nos laboratoires collaborent avec tous les acteurs de la place, qu'ils soient publics ou privés, notamment avec l'Université, avec l'Isep et d'autres encore, pour véritablement créer ce technopole en Province de Liège.

En effet, et comme cela a été clairement indiqué dans la Déclaration de politique générale de votre Collège, il est indispensable de réunir, de fédérer, de faire travailler ensemble l'ensemble de ces acteurs.

C'est la raison pour laquelle des conventions sont en cours d'élaboration dans ce sens.

Tous les secteurs provinciaux se sont également engagés selon les trois axes interactifs du développement durable à savoir, le social (santé, formation, logement), l'environnemental et l'économique.

Ainsi, en matière de cours d'eau, le Service technique provincial consacre des budgets importants à l'entretien et à l'amélioration des berges des cours d'eau de deuxième catégorie.

De même, l'enseignement provincial, sous la houlette de notre Député-Président André GILLES, développe de nombreuses initiatives visant à sensibiliser les étudiants au développement durable, notamment par le biais de différentes collaborations avec OXFAM et par une véritable sensibilisation à la problématique, à la nécessité du tri des déchets.

Signalons aussi, les nombreuses actions menées par nos Services agricoles pour la conscientisation de ce secteur.

Enfin, tous les services provinciaux ont été invités à privilégier les achats durables et éthiquement responsables.

Les intercommunales dans lesquelles la Province a une part active se sont également engagées dans cette politique environnementale qu'il s'agisse :

- d'INTRADEL visant à réduire les nuisances générées par ses activités et d'engagement dans une politique d'investissements ;
- de l'AIDE, qui a reçu la certification EMAS ;
- de la CILE, certifiée ISO 9001 ;
- de la SPI+ dans la gestion parcimonieuse du sol dans les zones d'activités économiques et le souci d'y intégrer l'utilisation durable des ressources.

Au-delà des démarches déjà entreprises, nous souhaitons, au niveau du Collège provincial, accentuer l'action au sein de nos propres services, de notre administration et mettre plus encore les compétences de la Province au service des pouvoirs locaux.

Ainsi, les cellules « économies d'énergie » et « environnement » vont fusionner dans une structure SPIE² au service de l'institution provinciale, qui pourra ensuite offrir ses compétences techniques à d'autres niveaux de pouvoirs, et bien sûr participer à l'information des citoyens.

Cette structure va dans un premier temps rédiger une « charte provinciale d'économie d'énergie », diffuser l'information bien sûr au sein du personnel provincial par le biais de personnes ressources, suivre l'évolution des consommations par une gestion énergétique dynamique, poursuivre les audits énergétiques de nos propres bâtiments, afin de mieux cibler encore les travaux qui doivent générer des économies d'énergie, finaliser le cadastre de l'eau et offrir aux pouvoirs locaux une aide technique dans ces domaines. Vous le savez, la Province, c'est l'amie des communes et on aura encore l'occasion d'en reparler ces jours-ci et dans les semaines qui viennent.

Par ailleurs, la Province de Liège entend jouer un rôle fédérateur, coordonnateur, induisant une certaine cohérence, en proposant aux pouvoirs locaux, communes, CPAS et autres intercommunales, de s'associer à elle, la Province, pour l'organisation d'un marché public portant sur la fourniture de gaz et l'électricité.

D'ailleurs, un certain nombre d'entre vous, bourgmestres, présidents de CPAS ou responsables d'intercommunales, ont été invités à trois réunions dans notre Province ; la première, pour Huy-Waremme, a lieu aujourd'hui à Jehay, pour l'arrondissement de Liège, c'est demain à Chaudfontaine et pour Verviers, c'est le 17 avril.

Votre Collège a décidé, en début de législature, d'organiser une série de thématiques ; c'est ce que j'ai dit dès l'abord.

Lors de la thématique que j'annonce ici, plusieurs spécialistes, et j'en terminerai là-dessus, rassurez-vous Madame la Présidente, aborderont les différentes problématiques que je viens d'évoquer.

Il y aura tout d'abord le volet « Energie » qui sera développé par le Professeur Jean-Marie HAUGLUSTAINE de l'Université de Liège et qui traitera des conséquences de l'application de la directive européenne sur la « performance énergétique des bâtiments », tant au niveau local que supra local.

Un représentant du Centre scientifique et technique de la construction nous entretiendra des critères énergétiques à retenir, en fonction de la qualité de l'air dans les bâtiments.

Un représentant du Ministère de la Région wallonne nous parlera des outils financiers mis en place par la Région, pour les pouvoirs locaux et les particuliers.

Un représentant du Ministère fédéral des Finances nous indiquera quel est l'apport du gouvernement fédéral en matière d'économie d'énergie.

Le volet « Santé » quant à lui, découlant d'une isolation efficace, mais mal étudiée, sera commenté par :

- le Professeur Pierre BARTSCH de l'Université de Liège mais qui est aussi l'ancien Directeur général des Services de Santé de la Province de Liège, nous entretiendra de la santé face à la qualité de l'air dans les bâtiments ;
- l'actuel Directeur général, Philippe MAASSEN, nous fera un exposé sur les laboratoires Santé et Cadre de vie dont j'ai parlé tout à l'heure mais également sur le SAMI, la Santé de la Maison ;
- M^{me} Corinne CHARLIER, biochimiste, professeur à l'Université de Liège, évoquera pour sa part l'impact de produits retrouvés au niveau de micro-traces à l'intérieur des habitations sur les maladies endocriniennes.

Pour conclure, je voudrais citer un intervenant célèbre lors de la conférence de Johannesburg, en 2002, qui n'est autre que le Président français pour quelques semaines encore, M. CHIRAC qui disait : « Le développement durable appelle un changement de comportement de chacun (les citoyens, les entreprises, les collectivités territoriales, les gouvernements, les institutions internationales) face aux menaces qui pèsent sur les hommes et la planète (inégalités sociales, risques industriels et sanitaires, changements climatiques, perte de biodiversité) ».

Cette phrase est capitale à nos yeux car c'est bien de cela qu'il s'agit : changer de comportement, réduire notre consommation d'énergie et nos besoins en matières premières pour réduire notre empreinte environnementale.

Il ne peut s'agir d'une simple évolution de nos habitudes, mais d'une modification radicale de notre manière de réfléchir et d'agir dans tous les domaines.

J'ai dit.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Voilà une communication suffisamment étoffée pour nous prouver, si besoin en était, du bien-fondé du choix de cette thématique.

VII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 06-07/101 : Projet de contrat triennal de partenariat pour les années 2007-2008-2009 entre la Région wallonne et la Province de Liège

(Voir rapport) ;

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 06-07/101. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau en date du lundi 19 mars 2007. J'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le Conseil est invité à adopter le contrat de partenariat entre la Région wallonne et la Province de Liège pour les années 2007-2008-2009, mieux développé dans les fiches descriptives des 11 actions à mener.

Votre bureau s'est penché sur ce dossier essentiel pour le maintien de la dotation de notre Province, via le Fonds des Provinces. L'exposé général introductif a été effectué par M^{me} la Greffière provinciale.

Celle-ci a d'abord insisté sur la contrainte de souscrire ce type de partenariat et de renouveler celui conclu lors de la législature précédente moyennant certains aménagements résultant principalement de plan Marshall.

M^{me} la Greffière a rapidement passé en revue les actions prévues en matière de :

- logement, avec en particulier l'aide aux agences immobilières sociales, la mise en œuvre de l'article 54 du code du logement en matière d'acquisition et rénovation, ainsi que le plan HP pour l'habitat permanent ;
- formation d'une part en vue de l'amélioration des compétences en langues étrangères des travailleurs et futurs travailleurs de la Province de Liège notamment par la création d'une Maison des langues et d'autre part, par le biais de l'école de sciences administratives ;
- tourisme par l'action coordonnée de la Province et de la FTPL ;
- aide aux pouvoirs locaux notamment en matière de cartographie et de digitalisation de l'atlas des chemins vicinaux, sans oublier l'aide technique pour les bâtiments ;
- économique par l'acquisition de terrains à vocation économique tant dans les communes rurales que dans les communes urbaines, par la remise à niveau de bâtiments et par le cofinancement de projets immobiliers dans le domaine des actions prioritaires du plan Marshall ;
- service incendie par l'acquisition de matériel, en 2007 pour 1.800.000 € et en 2008 pour 586.500 € mais aussi par les charges spécifiques de l'Ecole du feu et par la création de l'Ecole des cadets ;
- gestion énergie via les primes à l'installation des chauffe-eau solaires ;
- social par l'organisation et le soutien du Centre d'études et de documentation sociales dans un esprit de soutien aux associations du médico-social ;
- santé au niveau du Centre de réadaptation sociale d'Abée-Scry ;
- agriculture, enfin, via le projet Requasud.

Le montant total des partenariats prévus atteint 7.250.000 € en 2007, 6 millions en 2008 et 5,4 millions en 2009 et dépasse largement les minima requis pour le contrat de partenariat avec la Région wallonne. Le dépassement annuel est de l'ordre de 3 millions d'euros.

Le décret du 23 février 2007 a fixé les quotes-parts provinciales à 12,82% du Fonds des provinces ; ce pourcentage diminuant en 2008 (9,23%) et en 2009 (5%). Parmi celles-ci, il est recommandé que les actions provinciales allégeant directement les charges des communes atteignent respectivement 7,82% de la dotation du Fonds des Provinces en 2007, 4,23% en 2008 et 0% en 2009. Ceci n'affecte pas la volonté provinciale de poursuivre ses actions dans ce sens.

A l'issue de cet exposé, un commissaire fait remarquer que tout ce qui est prévu est intéressant, notamment en matière d'énergie, par le biais des chauffe-eau solaires, qui touche directement le réchauffement climatique qui pose un problème majeur à court et moyen terme. M. le Député provincial PIRE vient de nous le rappeler. C'est pourquoi, ce commissaire aurait aimé valoriser davantage ce domaine.

Le Député MESTREZ lui répond que ce partenariat s'inscrit dans le contexte des articles budgétaires actuellement existants, tels qu'ils ont été prévus notamment par la Déclaration de politique générale. Il rappelle que l'intervention provinciale dans le cadre de ce partenariat s'inscrit dans un contexte de complémentarité et de subsidiarité par rapport à la Région wallonne et par rapport aux actions menées par d'autres niveaux de pouvoir, que ce soit à la Communauté ou au Fédéral. Ce partenariat vise des actions très concrètes et très ponctuelles. Il n'est pas fermé et, par définition, il est évolutif.

Un commissaire fait remarquer que puisque le document est toujours ouvert, il serait intéressant d'y prévoir des actions en matière de sport et de culture.

Le Député PIRE répond que nous examinons maintenant le partenariat avec la Région wallonne, qu'un partenariat similaire sera envisagé en son temps avec la Communauté française dont dépendent les matières visées par le Commissaire. Il insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une volonté provinciale de valoriser ses actions en matière d'enseignement, de formation et de santé sans qu'il y ait une obligation de quelque nature que ce soit, au contraire du partenariat avec la Région wallonne.

Un autre commissaire fait remarquer qu'il aurait fallu associer la SPI+ pour l'élaboration des fiches individuelles.

Le Député MESTREZ rappelle que l'on n'a pas tout mis. Il prend comme exemple la fiche n°6 en son point 3 et évoque des exemples non développés dans la fiche tels que le site de New Tube Meuse ou Intervapeur à Verviers. La SPI+ est l'acteur de terrain.

Le même commissaire constate que l'évaluation détaillée est faite de manière très différente d'une fiche à l'autre et demande dans quelle mesure les Conseillers sont associés à cette démarche. Il pense qu'il aurait d'abord fallu en discuter en commission. Ici, on se trouve, dit-il, en présence d'un document à prendre ou à laisser. Selon ce commissaire, les Conseillers sont mis de côté d'autant qu'il n'y a pas moyen de faire évoluer le document par amendement. L'absence d'évaluation en commission constitue une perte de la dynamique qui est un objectif du décret, dit-il.

Le Député MESTREZ rappelle que ces fiches ont été élaborées par une commission de fonctionnaires compétents de manière à se positionner par rapport aux attentes de la Région wallonne dans la mesure où nous ne sommes pas maîtres absolus du jeu. Il n'empêche que la réflexion du commissaire est pertinente et que l'on peut toujours évoluer dans le futur.

Le Député PIRE rappelle que la philosophie de ce partenariat vise aussi à éviter les doubles et multiples emplois. Pour en vérifier la bonne application, on va l'écrire chaque année et en cela, on respecte bien l'esprit du décret. En fait, ce contrat de partenariat ne comporte rien de nouveau par rapport au budget que le Conseil provincial a voté et par rapport à la Déclaration de politique générale. Le travail effectué a consisté à extraire de façon cohérente les actions qui s'intégraient dans le cadre du partenariat demandé par la Région wallonne. Si des idées nouvelles et intéressantes apparaissent, elles pourront toujours être intégrées dans le futur.

Sur base de cette discussion assez longue, votre bureau, par 7 voix pour et 4 abstentions, vous propose d'adopter le projet de partenariat tel que présenté.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? M. BECKERS. Vous pouvez venir à la tribune, Monsieur BECKERS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, chers Collègues, nous avons pris connaissance en réunion du bureau du projet concernant ces contrats de partenariats et le moins que l'on puisse en dire, c'est qu'il était déjà bien ficelé et que les marges de manœuvre pour une discussion sur les ajustements y étaient quasi inexistantes.

A l'une de mes questions portant notamment sur le fait qu'on n'augmentait pas les moyens de la lutte contre le réchauffement climatique, il me fut répondu, à juste titre, que ces montants étaient liés aux montants repris dans le budget 2007 voté en novembre.

Or, j'ai pu, par ailleurs, constater lors de la réunion de la commission Finances d'hier que ces montants (primes pour les chauffe-eau solaires) avaient été revus substantiellement à la hausse suite à la demande citoyenne.

N'y a-t-il pas là un manque de prévision ou de synchronisation ? Je veux dire par là, et nous l'avons signalé lors du vote sur le budget, que ces montants auraient pu être augmentés dès le vote du budget initial ; ce qui aurait permis d'être plus ambitieux dans notre contrat de partenariat sur ce point.

Voici pour ce qui concerne le fond de ces accords avec lesquels nous sommes en phase pour l'essentiel.

Pour la forme, par contre, je rejoindrai mes prédécesseurs qui, déjà en 2004, relevaient que ces accords auraient dû être plus largement débattus en commission, toujours dans le cadre du budget, cela va sans dire, afin de permettre aux conseillers de remplir leur rôle et de permettre la mise en évidence des projets qui tiennent à cœur au plus grand nombre d'entre nous.

Ce déficit de débats, concrétisé par un projet amené tout ficelé, suite à un débat intra-majoritaire exclusivement, nous amène à nous positionner par un vote d'abstention sur ce point.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres interventions ? Oui, Monsieur le Député, vous avez la parole.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Je crois que Roger SOBRY, dans son excellent rapport, je tiens à le souligner, a repris cette argumentation.

Les fiches des partenariats telles qu'elles sont présentées, c'est dans le fond le relevé, suivant les termes des arrêtés d'application, des différentes activités qui rentrent dans le cadre du partenariat. C'est donc vraiment des fiches d'identité. Il n'y a pas un acte politique qui est posé. L'acte politique, c'est la discussion du budget. Elle a eu lieu en octobre et d'ailleurs largement.

C'est simplement des fiches d'identité, c'est un relevé objectif. Il n'y a pas d'acte politique posé par l'élaboration de ces fiches.

On l'a déjà dit mais visiblement cela n'a pas bien été perçu.

Voilà ce que je voulais répondre à l'intervention de notre collègue.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. S'il n'y a pas d'autres interventions, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/114 : Création du G.I.E. (Groupement d'Intérêt Economique) Inter Cités – participation de la Province

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 06-07/114. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission le lundi 26 mars dernier. J'invite le rapporteur, M. Fabian CULOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CULOT, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi 29 mars, dans les locaux de la SPI+, et a examiné le point relatif à la participation de la Province de Liège à la création du Groupement d'intérêt économique Inter Cités.

Le Député provincial a d'abord résumé la teneur du projet. Il s'agit de participer au financement d'une étude de faisabilité relative à la mise en place d'un réseau d'écrans géants dans divers endroits stratégiques de la région liégeoise, tels que Gare TGV, Liège Airport ou d'autres lieux à forte fréquentation. Le projet, s'il est voté le jour, serait amené ensuite à être développé dans les autres arrondissements de la Province.

Cette idée a été développée dans un groupe de travail constitué au sein du GRE.

Elle vise notamment à accroître le sentiment d'appartenance au Pays de Liège, à diffuser des productions culturelles et artistiques régionales, ou encore à diffuser des informations générales à destination tant des Liégeois que des visiteurs.

Le député nous a précisé que tous les partenaires pressentis avaient d'ores et déjà marqué leur accord, à l'exception de la RTBF dont la réponse reste attendue.

Il a encore précisé que la demande d'intervention financières de la Province devait uniquement couvrir les frais d'étude. Si le projet voit le jour, l'idée est qu'il puisse être autoalimenté grâce aux recettes de la publicité.

Un Conseiller demande si, au stade actuel, il est déjà possible de savoir si la publicité à caractère commercial sera autorisée en complément de la publicité de type institutionnel. Le Conseiller demande également des précisions sur la taille des écrans et s'interroge enfin sur la présence de représentants de la Province au sein du GIE projeté.

Le Député répond qu'à priori, la publicité commerciale sera autorisée. Les écrans seraient les plus grands disponibles sur le marché mais vous aurez peut-être une indication complémentaire. Enfin, il est bien entendu que la Province sera représentée au sein de ce GIE, s'il est constitué.

Un autre Conseiller s'interroge sur la nécessité qu'il y a de créer encore une nouvelle structure. Une subvention à une structure existante n'aurait-elle pas suffi, poursuit-il.

Le Député répond que la structure proposée pouvait seule assurer une représentation de l'ensemble des participants au projet. Il précise par ailleurs que cette structure est tout à fait formatée pour assurer le développement le plus optimal du projet proposé.

Au terme de ce débat, votre première commission a approuvé et vous propose d'approuver le projet de résolution par 10 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? M^{me} BLAISE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BLAISE (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, chers Collègues, une phrase du rapport avait particulièrement et favorablement retenu notre attention. Je vous la lis : « Ce groupement serait composé de 8 à 10 partenaires publiques et para-publiques, afin de prémunir le projet d'un glissement vers une opération trop directement commerciale qui risquerait d'en faire disparaître la vocation culturelle et informative, ainsi que la mission importante de promotion du territoire ».

Or, malheureusement, nous avons appris lundi en commission que justement, comme M. le Rapporteur vient très justement de le rapporter, que la publicité commerciale serait autorisée et que ce serait même par ce biais-là que le projet s'autofinancera in fine. Ce que nous regrettons vivement.

Aussi, notre groupe s'étonne de voir la création de cette asbl, une de plus, atterrir sur les bancs du Conseil aujourd'hui seulement, alors que les premiers engagements ont déjà eu lieu il y a quelques mois. Une fois de plus, c'est un projet déjà entièrement ficelé qui arrive ici à ce niveau.

Ces deux arguments justifient à nos yeux amplement le fait que nous nous abstenons sur ce point.

Merci.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/102 : Modifications à apporter au règlement des prêts complémentaires au logement

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 06-07/102. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marie STREEL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Cette commission s'est donc réunie mardi dernier. Il s'agissait essentiellement d'un toilettage de texte concernant le logement.

Il n'y a pas eu de question, ni d'interpellation, ni de remarque.

La commission propose alors, par 5 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif aux modifications à apporter au règlement des prêts complémentaires au logement.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CCDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Amendement budgétaire n° 9 : Proposition de porter à la somme de 400.000 € le montant du crédit repris à l'article 844/640631 intitulé « Aide aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire »

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Nous passons, comme prévu, au point 22 de l'ordre du jour : amendement budgétaire n° 9. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M. KEUL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KEUL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie le 27 mars ayant à l'ordre du jour un amendement budgétaire, notamment une proposition de porter à la somme de 400.000 € le montant du crédit repris à l'article 844/640631 intitulé « Aide aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège ».

Un Commissaire demande un mot d'explication concernant la distribution du budget.

La Députés provinciale fait tout d'abord savoir que le montant du crédit repris à l'article 844/640631 est de 325.000 € et signale que ce calcul est généreux.

Le Directeur a fait un exposé détaillé des calculs de subsides et a donné des exemples de calculs en précisant les critères de références.

Un autre Commissaire admet que les interventions sont acceptables mais difficiles à comprendre.

Notre cinquième commission n'a pas adopté cet amendement budgétaire, avec 3 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. STREEL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STREEL (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, l'inscription budgétaire à l'article 844/640631, libellé «subventions aux services privés agréés d'aide aux familles » est actuellement de 327.220.000 €.

Le groupe CDH demande qu'il soit porté à 400.000 €, soit une augmentation de 73.000 €.

Il nous est revenu, en effet, que certains organismes d'aides aux familles essentiellement, aimeraient soit pour certains introduire auprès de la Province une demande afin de pouvoir obtenir les subventions dont question, soit pour d'autres en voir augmenter les montants en fonction entre autres de la hausse du coût de la vie bien sûr.

Après quelques informations techniques très fouillées que nous avons reçues des fonctionnaires provinciaux, que je remercie au passage d'ailleurs, il nous a été répondu que la Province ne pouvait faire face à une demande d'augmentation dudit budget, si ce n'est au détriment d'autres postes qu'il est tout aussi intéressant et nécessaire de subventionner.

Nous n'en doutons pas mais tout est question de choix politiques et les nôtres ne paraissent pas être les vôtres.

Le CDH est très sensible au domaine social surtout lorsqu'il s'agit des familles et d'aider celles-ci.

Ainsi que vous nous y avez invités, Madame le Député provincial, il nous restera donc à démontrer, au fil du temps et de nos interventions, que le choix que nous faisons aujourd'hui, que la demande que nous formulons aujourd'hui était bien fondée.

Merci.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres intervenants ? Non. Je déclare la discussion générale close et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CHD-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Amendement budgétaire n° 10 : Création d'un article budgétaire 844/640634 intitulé « Subvention aux services privés d'aide d'urgence et/ou d'aide ponctuelle aux familles » avec un crédit d'1 €

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 23 de l'ordre du jour : amendement budgétaire n° 10. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, voici le rapport des échanges concernant le troisième point examiné dans la cinquième commission réunie ce mardi 27 mars : le 10^{ème} amendement.

Création d'un article budgétaire intitulé « subvention aux services privés d'aide d'urgence et/ou ponctuelle aux familles » avec un crédit d'1 €.

Un Commissaire présente les éléments de motivation de la proposition : trois fois moins chers que le placement en institution, le placement en famille d'accueil permet en plus de conserver une dynamique de type familiale. Nous devons néanmoins regretter sur l'arrondissement de Verviers, par exemple, un manque important de ce type de réponse. L'essentiel du problème se situant particulièrement au niveau des possibilités d'agrégation.

M^{me} le Député précise que ce problème dépasse les prérogatives provinciales. Les agrégations dépendent du niveau fédéral, communautaire ou régional.

Un Commissaire souligne l'importance du défraiement à charge des parents dans le cadre de l'intervention psychologique et/ou médicale dans ce type de problématique.

M^{me} le Député reconnaît l'importance et invite à se référer aux diverses actions déjà initiées dans le cadre des recherches d'alternatives de la « Maison du social » en soulignant d'une part sa volonté d'agir globalement sur l'ensemble du territoire provincial en évitant le sous régionalisme et d'autre part, le fait que nous travaillons dans les limites d'une enveloppe fermée. De plus, des projets sont à l'étude aux autres niveaux de pouvoir ; la Province n'est pas habilitée à influencer sur ceux-ci.

Un Commissaire tient à souligner qu'un vote négatif ne doit pas être traduit comme une opposition à l'idée et au concept mais à une volonté de voir la proposition repensée différemment.

Il vous est demandé, chers Collègues, de vous prononcer sur les conclusions de la commission. La commission s'est positionnée par 3 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions.

Merci.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? M^{me} DETREMMERIE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} DETREMMERIE (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame, Messieurs les Députés, chers Collègues, le groupe CDH propose cet amendement dont le but est

d'aider à la subvention aux services privés d'aide d'urgence, d'aide ponctuelle aux familles d'accueil de court terme.

Le groupe CDH propose cet amendement dans le cadre de la compétence générale de prévention qui est attribuée à la Province.

En même temps, on peut parler d'urgence sociale, justement par rapport à la séance thématique que nous avons connue le 15 février dernier sur la violence.

L'aide concrète aux services de placement familial à court terme devrait constituer une priorité.

De quoi s'agit-il ?

Le Service Interm'aide est une asbl de Verviers agréée par la Communauté française, qui a pour mission de répondre aux demandes de placement d'enfants pour une courte période en famille d'accueil.

L'autorité mandante peut être le SAJ aussi bien de Verviers que de Liège d'ailleurs, le SPJ et parfois le juge lui-même.

En fait, les familles d'origine des enfants se trouvent dans des situations critiques, emplies de soucis et le fait de faire temporairement héberger leurs enfants par des familles d'accueil, va leur permettre de souffler et d'entamer un travail de reconstruction et de réflexion, parfois aussi une thérapie par exemple une cure de désintoxication ou autres, avec le soutien du Service Interm'aide.

Pendant ce temps-là, leurs enfants se ressource dans une cellule familiale chaleureuse et stable au lieu de se retrouver perdus dans des institutions ou dans des homes. Les enfants sont suivis également sur le plan psychologique si besoin est et Interm'aide veille, c'est une partie de son travail aussi, à maintenir les liens entre les enfants placés et leur famille d'origine, via les droits de visite notamment. Car le but de ce placement à court terme, c'est la réintégration des enfants dans leur famille d'origine, si c'est possible ; sinon, mais c'est plus rare, il faut envisager une autre solution. C'est également Interm'aide qui étudie les autres solutions, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Il faut savoir que rien que pour 2006, Interm'aide a connu 68 demandes de placement et qu'elle n'a pu en satisfaire que 9 ; non pas faute de familles d'accueil parce que, pour le dépannage, on trouve plus facilement des familles d'accueil que pour le long terme, mais bien parce que pour l'instant, ce service travaille avec deux assistantes sociales mi-temps, donc l'équivalent d'un temps plein et elles ne peuvent gérer que l'équivalent de trois dossiers simultanés. Trois dossiers, cela veut dire trois familles mais cela veut parfois dire beaucoup plus d'enfants. Ce sont parfois des fratries complètes qui sont placées.

Evidemment, c'est beaucoup trop peu. Vous me direz, en ce qui concerne le cadre, que c'est de la compétence de la Communauté française. Interm'aide a déposé d'ailleurs une demande d'augmentation de cadre mais il y a tout le reste aussi ! Il y a les frais de fonctionnement. Interm'aide va devoir déménager, va devoir aménager de nouveaux locaux et notamment une salle accueillante pour les droits de visite avec des jouets en bois, etc.

Il y a aussi l'indemnité journalière qui est vraiment un petit défraiement qui est accordé aux familles d'accueil, qui est beaucoup trop peu élevé. Les familles d'accueil doivent faire face à des frais médicaux pour les enfants qui sont chez elles, doivent aussi payer les voyages scolaires de ces enfants, classes vertes, etc, lorsque les enfants fréquentent les écoles fréquentées par leurs propres enfants. Tout est à leur charge. Donc, si la Province pouvait intervenir avec une subvention, les familles d'accueil seraient aidées, le Service également. C'est vraiment très important.

On peut dire que ce placement familial de court terme est un moyen de prévention de première ligne, tout au début du processus. Cela permet d'enrayer bien des violences de toutes sortes et bien des précarités.

C'est de l'aide qui est non seulement de proximité mais c'est de l'aide citoyenne. Pourquoi ? Parce que ce sont des familles qui viennent en aide à d'autres familles, dans un constant souci du respect des différences et cela, c'est important aussi. C'est un enrichissement également pour la famille qui accueille.

C'est un service indispensable et précieux à l'époque actuelle et qui coûte effectivement, le rapporteur l'a signalé, trois fois moins cher que le placement en institution, institutions qui par ailleurs sont perpétuellement complètes et chacun le sait.

Des services d'accueil comme cela, il n'y en pas d'autres à Verviers, il n'y a pas de pouponnière non plus. Mais je vais vous dire que pour Liège, il y a un seul service d'accueil de dépannage. Donc, pour la Province de Liège, vous n'avez que deux services d'accueil de dépannage en tout et pour tout. Il n'y a donc pas de problème d'essaimage des subventions éventuelles puisqu'il n'y a que deux services.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. D'autres interventions sur ce point ? M^{me} le Député. Vous avez la parole, Madame le Député.

M^{me} CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, si je prends la parole pour répondre à notre Conseillère qui avait déjà plaidé en commission, c'est peut-être pour d'abord lui rappeler qu'il y a une certaine redondance. Ce que nous venons d'entendre ici, l'ensemble des membres de la commission l'a déjà entendu et nous y avons répondu.

M. NIVARD.- Pas nous !

M^{me} CHEVALIER, Député provincial.- Non, effectivement, les membres qui n'étaient pas à la commission ne l'ont pas entendu mais ils ont entendu le rapport. Si on choisit de ne plus faire de commission, moi je n'ai aucun problème ; cela me libérera trois soirées par mois et on gagnera du temps. C'est une chose.

La deuxième chose, je viens d'entendre un long plaidoyer qui est l'explication d'un amendement budgétaire déposé en octobre 2006, où l'on nous dit : « subvention aux services privés d'aide d'urgence et/ou d'aide ponctuelle aux familles : 1 € » et pas d'autres explications.

Je suis retournée au dossier, pas d'autres explications. Et j'entends maintenant qu'il y avait urgence à se positionner parce que sur 68 demandes, 9 ont seulement pu être examinées en 2006. Alors, ce n'est pas avec 1 euro que l'on va pouvoir, me semble-t-il, aider les 59 cas non résolus.

Je crois qu'il était beaucoup plus constructif, en commission, comme il vous l'a été suggéré, d'abord cela ne concerne qu'une seule association qui est le Service Interm'aide comme vous le signalez justement pour la région de Verviers, il vous a été proposé de travailler avec la Maison du Social et de voir comment concrètement, en dehors des missions qui sont celles de la Communauté française, nous allions pouvoir

aider au mieux. Mais ce n'est pas à la Province de Liège à augmenter le personnel d'associations diverses, ce n'est pas dans nos objectifs, ni dans nos moyens.

M^{me} DETREMMERIE.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M^{me} CHEVALIER, Député provincial.- C'est ce que je viens de réentendre et vous avez ajouté effectivement : il y a des frais de fonctionnement, il y a des frais pour des jouets en bois et pour les indemnités journalières des familles d'accueil. Or là, des barèmes sont fixés et il n'y a pas de raisons de ne pas les respecter.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député. D'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas l'amendement.

Document 06-07/103 : Budget 2007 – 1^{ère} série de modifications

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 06-07/103. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Dominique DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre septième commission s'est donc réunie ce 29 mars afin d'examiner ce dossier de première série de modifications budgétaires. Trois questions ont été posées par un de nos collègues.

Première question : notre collègue interroge le Collège provincial quant à un glissement d'une somme de l'ordre de 262.000 € d'un article du budget extraordinaire à un article du budget ordinaire.

Le Député rapporteur de préciser en réalité que certaines dépenses d'Intranet, certaines dépenses de maintenance des logiciels constituent des dépenses qui relèvent plutôt du budget ordinaire plutôt que du budget extraordinaire et il y a donc ce simple transfert.

Deuxième question : le même conseiller s'interroge sur la majoration d'un article budgétaire au budget ordinaire, majoration de 450.000 €, à l'article 484/613720 qui concerne les cours d'eau.

Le Député rapporteur de préciser que tenant compte de la non mise en œuvre du transfert de la compétence vers la Région wallonne, la Province doit bien assumer les obligations qui sont les siennes. Il en profite pour rappeler l'expertise provinciale en la matière. La Province souhaite adopter une attitude de bon père de famille face à ce dossier de travaux.

Troisième question du même conseiller : à l'article 879/6407596 au budget ordinaire, les primes à l'installation des chauffe-eau solaires sont substantiellement majorées. Pourquoi cette majoration et pourquoi une telle majoration si peu de temps après le vote du budget ?

Le Député de répondre qu'il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle pour les citoyens. En réalité, bon nombre de dossiers avaient pris du retard au niveau de la Région wallonne, laquelle a mis en œuvre le processus adéquat pour rattraper son retard. Un plus grand nombre de dossiers parviennent donc à la Province qui « subit » l'effet de ce rattrapage et qui doit donc assumer les conséquences financières dudit rattrapage.

Après ces questions et ces réponses, votre septième commission, par 9 voix pour et 5 abstentions, vous propose d'adopter le projet de résolution.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/104 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant règlement de la comptabilité provinciale

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 06-07/104. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, il y a des jours comme cela où l'on travaille davantage que d'autres, c'est le cas aujourd'hui.

Dans le cadre de l'exécution du budget 2006, le Conseil est invité à prendre connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 relatif à la comptabilité provinciale. Selon celui-ci, les crédits de dépenses ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles que leur assigne le budget.

En cours d'année, il peut toutefois arriver qu'un crédit budgétaire soit insuffisant pour couvrir une dépense engagée et permettre son imputation. A ce moment, le système informatique est bloquant et ne permet aucun dépassement de crédit.

Toutefois, il est permis de globaliser les crédits relatifs à une fonction budgétaire déterminée pour autant que les deux premiers chiffres du code économique soient identiques et d'utiliser le crédit prévu à un autre article. De façon succincte, on peut résumer cela en disant qu'il est permis d'imputer la dépense en excès sur un autre crédit de même nature, les dépenses de personnel d'un côté, les dépenses de fonctionnement de l'autre ou les dépenses de dette, sachant que la procédure est interdite pour les dépenses de transfert et strictement limitée aux dépenses obligatoires.

Cette utilisation peut être momentanée si une modification budgétaire recrédite l'article en défaut de crédit. Elle peut être aussi définitive si elle intervient en fin d'exercice après la dernière modification budgétaire.

Le Conseil prend connaissance de la liste des crédits budgétaires qui ont, à un certain moment de l'année, été dépassés et, au cas par cas, de l'article utilisé pour la compensation, ainsi que du montant du dépassement, momentané ou définitif.

L'ensemble de ces dépassements s'élève à 2.022.000 € sur un budget de 360 millions d'euros en dépenses ; ce qui démontre que la procédure a été utilisée de façon tout à fait exceptionnelle et principalement pour des dépenses de personnel qui interviennent pour 1.359.000 € sur les 2.022.000 €, soit près de 68% ; le solde provenant principalement des dépenses de fonctionnement (580.000 €).

J'espère que cette explication apaisera définitivement l'inquiétude d'un commissaire de la septième commission sur le fait qu'un même article budgétaire puisse être dépassé et, en même temps, servir à compenser le dépassement.

Votre septième commission vous invite à prendre connaissance dudit rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a donc pris connaissance dudit rapport.

Document 06-07/105 : Désignation d'un comptable des matières à l'Administration centrale provinciale

Document 06-07/106 : Désignation d'un comptable des matières au Lycée Jean Boets

Document 06-07/107 : Désignation d'un comptable des matières à l'Internat de l'Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour : documents 06-07/105, 106 et 107. Ces documents ont été soumis à la septième commission qui les a regroupés. J'invite le rapporteur, M. Karl-Heinz BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, chers Collègues, en ce mercredi 27 mars 2007, votre septième commission s'est penchée sur trois désignations de comptables, telles que décrites dans les documents 06-07/105, 106 et 107.

Etant rapporteur pour ces trois points de l'ordre du jour, je me permets, avec l'accord de la Présidente, d'en rapporter en une seule intervention.

En ce qui concerne la désignation d'un comptable à l'Administration centrale provinciale en vue de la reprise des fonctions d'un agent absent pour maladie de longue durée, un commissaire voudrait savoir ce qui se passe quand la personne, une fois guérie, reprendra ses fonctions. Il nous est répondu qu'il est fort peu probable que l'agent en congé de maladie puisse un jour reprendre son travail et que de toute façon, il n'est pas dit qu'alors, il reprendra les mêmes fonctions qu'avant sa maladie.

Pour ce qui est de la désignation d'un comptable des matières au Lycée Jean Boets, un commissaire pose la question : pourquoi on procède seulement maintenant à la désignation du remplaçant d'un agent parti à la retraite il y a 9 mois ?

Le Député commissaire nous rassure en nous répondant que la fonction a bel et bien été reprise immédiatement à la suite du départ à la retraite mais que le besoin d'officialiser cette fonction ne s'est fait sentir réellement qu'au moment où le successeur a dû signer les documents pour lesquels il n'avait pas encore le droit de signature. L'agent parti en retraite occupait cette fonction d'ailleurs depuis 28 ans, ce qui expliquerait peut-être pourquoi l'école aurait pu perdre l'habitude de procéder aux désignations selon les procédures en vigueur.

Aucune autre question n'ayant été posée, les trois points de l'ordre du jour de la commission se sont soldés par un vote, à savoir pour le document 105 : 9 voix pour et 5 voix contre, les deux autres documents, le 106 et le 107, se sont soldés par 8 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ces points ? Personne. Je clos la discussion générale et nous allons passer au vote. Je rappelle qu'il y aura trois votes.

Le premier : désignation d'un comptable des matières à l'Administration centrale provinciale – document 06-07/105.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le deuxième : désignation d'un comptable des matières au Lycée Jean Boets – document 06-07/106.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le troisième : désignation d'un comptable des matières à l'Internat de l'Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 06-07/108 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Ecole polytechnique de Seraing

Document 06-07/109 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Administration centrale provinciale – Service des sanctions administratives

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Points 11 et 12 de l'ordre du jour : documents 06-07/108 et 109. Ces documents ont été soumis à l'examen de la septième commission qui a décidé de les regrouper. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, la septième commission s'est réunie ce mercredi 28 mars à 17h30.

Le dossier 108 concerne la désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Ecole polytechnique de Seraing.

La septième commission vous propose, par 9 voix pour et 5 absentions, d'accepter la désignation à dater du 1^{er} janvier 2007 de M. Joël LANDERWYN, en qualité de receveur spécial des recettes.

Le dossier 109 concerne l'Administration centrale provinciale – service des sanctions administratives.

La septième commission vous propose, par 9 voix pour et 5 abstentions, d'accepter la désignation à dater du 1^{er} avril 2007, de M^{me} Laurence HOUARD en qualité de receveur spécial des recettes.

Voilà.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur ces deux dossiers. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote, des votes séparés.

Tout d'abord, pour le document 06-07/108.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le deuxième vote : le document 06-07/109.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 06-07/110 : Services provinciaux : prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 06-07/110. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, notre huitième commission s'est réunie ce mardi 27 mars pour examiner le document 06-07/110 afin de prendre connaissance des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés lors du quatrième trimestre 2006 pour un montant inférieur à 67.000 € hors taxe.

Ce rapport du Collège provincial n'a soulevé ni remarque, ni question et donc a été adopté.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Je rappelle qu'il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance dudit rapport.

Document 06-07/111 : Services provinciaux : Marché de travaux – rénovation du Musée de la Vie Wallonne – lot 3 : chauffage et ventilation – avenant n° 2

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 06-07/111. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, la huitième commission s'est donc réunie le mardi 27 mars 2007 pour analyser le document 06-07/111 intitulé : marché de travaux – rénovation du Musée de la Vie wallonne – lot 3 : chauffage et ventilation – avenant n° 2.

Le dossier nous a été présenté par la Directrice générale. Il n'a suscité ni commentaire, ni remarque.

C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre huitième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/113 : Services provinciaux : Marché de travaux – Haute Ecole Léon-Eli Troclet – Campus 2000 – phase II – lot 2 : parachèvements – travaux supplémentaires et modificatifs

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document 06-07/113. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, vos huitième et neuvième commissions se sont réunies ce mardi 27 à 16h30.

Suite au non-aboutissement de l'adjudication publique et par l'urgence de pouvoir débiter les travaux du lot 2 du complexe « Campus 2000 » et permettre aux entrepreneurs des lots 3 et 4 de démarrer, le Collège avait approuvé divers travaux modificatifs et supplémentaires pour un montant de 109.012 € hors TVA (donc ce montant était inférieur au plafond de 10% du montant de l'adjudication) en juillet 2005.

Dans le cadre du décompte des travaux de l'entreprise, le Collège provincial propose à votre approbation cet avenant concernant la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs pour un montant total de 139.737 € hors TVA et donc un dépassement du seuil des 10%.

Ces suppléments sont justifiés par des travaux modificatifs réalisés à la demande de futurs occupants pour en améliorer le fonctionnement et l'entretien, des travaux supplémentaires suite à la reprise du chantier par un nouvel entrepreneur pour corriger les imperfections du marché initial. Le Service incendie a également dû s'adapter suite à ces modifications pour une somme de plus ou moins 6000 €.

Diverses questions ont été posées par les commissaires concernant surtout les conséquences de cette séparation et ce que l'on peut en dire, c'est qu'il s'agit d'une séparation qui date de plus ou moins 3 ans. Les deux parties se sont quittées d'un commun accord. Mais ce chantier a dû être clôturé avec ses obligations et en passant évidemment par les avocats. Il a ensuite été nouvellement adjudgé pour le reste avec ses aléas et bien sûr des bâtiments non terminés. Des postes n'ont d'ailleurs pas été payés puisque non terminés.

La commission a approuvé le projet de résolution relatif aux travaux modificatifs et supplémentaires par 6 voix pour et 5 abstentions.

Merci de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/112 : Domaine provincial de Wégimont – tarif de la plaine pour la saison touristique 2007

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 06-07/112. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Betty ROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} ROY, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre dixième commission s'est réunie ce mercredi 28 mars à 18 heures, afin d'examiner le point suivant : Domaine provincial de Wégimont – tarif de la plaine pour la saison touristique 2007.

Le Député rapporteur nous donne les raisons qui ont amené la Direction du Domaine de Wégimont à proposer à notre Conseil de voter une augmentation des prix d'entrée au Domaine et des prix d'accès à la piscine.

Cette décision fait suite à une réflexion basée sur un souci de sécurité. En effet, la fréquentation de la piscine est en progression constante. Cet été, on a enregistré 4000 à 4500 entrées par jour. Malgré cette affluence, il n'y a pas de gros problèmes de sécurité, sauf en cette année 2006 où des bandes de jeunes venus de Verviers et de Liège se sont donné rendez-vous au Domaine et y ont créé des incidents suffisamment graves pour que les responsables soient amenés à prendre les décisions suivantes :

- augmentation des tarifs d'entrée de 1 € à 1,5 € ;
- augmentation des tarifs d'accès à la piscine de 2 € à 2,5 €.

Chaque personne recevra un bracelet lors de son paiement à l'entrée. La couleur du bracelet variera chaque jour.

A la question d'un commissaire qui s'étonne qu'une si faible augmentation du prix puisse aider à maintenir la sécurité, il est répondu que le tourisme à Wégimont doit rester un tourisme social. Le but est de toucher l'individu qui crée des problèmes pour la sécurité des familles. Si l'augmentation était plus forte, ces familles seraient pénalisées.

Une autre question porte sur la nécessité d'assurer un gardiennage.

Notre Député rapporteur répond que diverses mesures sont déjà prises. Des caméras de surveillance sont installées. On a engagé des saisonniers qui proviennent du même endroit que les jeunes qui créent des problèmes afin de mieux gérer les conflits. Enfin, en été, un commissariat de police sera installé dans le Domaine. La présence de la police sur place jouera ainsi un rôle de prévention et de répression s'il s'avère nécessaire de sévir.

En ce qui concerne les transports par le TEC, on constate qu'il n'y a pas de problèmes de Liège vers Wégimont ; par contre, le TEC a contacté la police pour que les retours vers Liège soient escortés quand cela est nécessaire.

Avec la mise en place de toutes ces mesures de prévention, les responsables du Domaine pourront accueillir les familles dans des conditions de sécurité optimales.

Et c'est par 13 voix pour et 2 abstentions que s'est clôturée la réunion de votre dixième commission.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui, M^{me} SEPULVEDA. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} SEPULVEDA (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, lors de la dixième commission, nous avons soutenu l'augmentation des tarifs d'entrée du Domaine provincial de Wégimont.

Toutefois, le groupe ECOLO déplore l'argumentation qui a été basée uniquement sur la sélection du public.

Les phrases « décourager les fauteurs de troubles » et « en privilégiant certaines catégories de visiteurs » nous choquent et nous semblent quelque peu déplacées.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Plus personne ne souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Amendement budgétaire n° 2 : Création d'un article budgétaire visant à un transport plus respectueux de l'environnement – imputation budgétaire : 200.000 €

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : amendement budgétaire n° 2. Ce document a été soumis à l'examen des commissions conjointes, à savoir la huitième et la neuvième commissions. J'invite le rapporteur, M. André DENIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, vos huitième et neuvième commissions se sont réunies conjointement afin d'examiner un point relatif à la création d'un article budgétaire visant à un transport plus respectueux de l'environnement – imputation budgétaire de 200.000 €.

Le commissaire qui a déposé l'amendement l'argumente en précisant que la Province doit être un exemple comme tout pouvoir public en ce domaine. Il est indispensable d'identifier et de quantifier l'action de la Province par un article budgétaire distinct ; que la Province devrait envisager l'achat de véhicules au gaz et autres véhicules moins polluants. Enfin, que la Province pourrait et devrait faire plus en la matière.

Le Député en charge de l'environnement répond que la Province travaille activement dans le domaine du transport respectueux de l'environnement, ainsi que sur l'information à la population au sujet des

économies d'énergie en général et ce, conformément à la Déclaration de politique générale du Collège provincial.

En conclusion, vos huitième et neuvième commissions vous propose, par 21 voix pour, 11 voix contre et 5 abstentions, de ne pas adopter l'amendement budgétaire en question.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. THEUNYNCK. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, près de deux degrés en plus sur deux siècles. C'est l'augmentation moyenne de la température en Belgique avec en point d'orgue l'année 2006, la plus chaude depuis 1833, année des premiers relevés météorologiques dans notre pays.

Le secteur des transports contribue pour près de 25% aux émissions de CO₂ (principal gaz à effet de serre) et affiche une croissance constante malgré les efforts des constructeurs automobiles pour diminuer les nuisances de leurs nouveaux modèles.

Nous avons tous, à quelque niveau que ce soit, des efforts à faire pour ralentir, voire pour inverser ce phénomène. Les pouvoirs publics doivent bien entendu montrer l'exemple dans ce domaine comme dans d'autres.

Autant nous reconnaissons que la Province commence à faire des efforts au niveau des bâtiments avec des primes pour les chauffe-eau solaires, avec des efforts d'isolation dans ses bâtiments, autant nous restons sur notre faim en ce qui concerne les transports.

Ainsi, sur une flotte de 177 véhicules dont dispose la Province, un seul est équipé pour utiliser de l'LPG !

Notre amendement budgétaire est une proposition ouverte. Nous y amenons certes des idées comme promouvoir le covoiturage, comme adapter au gaz certains véhicules, comme l'achat de véhicules moins polluants ou encore la mise sur pied d'un plan de mobilité du personnel. Mais cette liste n'est bien entendu pas exhaustive. Avec un peu de bonne volonté, on peut ensemble trouver des solutions et d'économies d'énergie et de réduction des polluants.

Un poste budgétaire dédié spécifiquement à un transport plus respectueux de l'environnement a l'avantage de permettre d'identifier et de quantifier facilement les efforts qui auront été faits par la Province au lieu de les trouver dilués dans d'autres postes.

Les débats d'hier en commission, calmes, constructifs et teintés d'un certain respect mutuel, laissent malgré tout augurer une non prise en compte de cet amendement.

Il est dommage que la Province ne prenne pas ses responsabilités rapidement sur le sujet. Mais cela démontre une fois de plus qu'en ce qui concerne l'environnement il y a loin, Monsieur PIRE, de la parole aux actes.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. PIRE. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Chers Collègues, Madame la Greffière, notre collègue vient de nous gratifier d'un discours, d'une très belle intervention d'ailleurs qu'il nous avait épargnée en commission. Je repose dès lors la question qui a été posée tout à l'heure par Ann CHEVALIER : faut-il maintenir les commissions ou alors faut-il les rendre publiques ? Vous auriez quand même pu développer ces arguments-là.

Je pense qu'il s'agit de problèmes importants qui doivent transcender tous clivages, de quelque nature qu'ils soient futiles ou politiques.

Travailler tous ensemble, unir nos efforts, c'est d'ailleurs, pour ce point-ci comme pour l'autre, la proposition que je vous ai faite en commission.

Mais restons dans les compétences de la Province. Je l'ai dit mais je le répète, il le faut bien parce que je n'avais pas entendu ce beau discours hier, le provincialiste que je suis, est toujours heurté d'entendre certains demander à la Province de faire tout et encore plus. Cà, c'est le dérapage vers la Province chipote, touche à tout et finalement à qui on reproche toujours de ne pas en faire assez ou de ne pas faire ceci ou cela. Alors qu'il s'agit de compétences qui doivent être exercées à d'autres niveaux de pouvoir et en l'occurrence, ce dont on parle ici, au niveau régional mais également avec des compétences au niveau fédéral.

Nous avons tous, au niveau de ces assemblées, les relais politiques qui nous permettent d'intervenir et d'avoir un travail constructif à ces niveaux.

A propos plus précisément les transports, j'ai eu l'occasion de dire, hier, je le répète malgré l'excellent rapport qui a été fait par le commissaire-rapporteur, qu'en ce qui concerne le charroi automobile provincial, nous n'avons évidemment pas attendu votre amendement pour agir. Et lorsque vous parlez de chauffe-eau, je signale qu'il est quand même un peu singulier de se féliciter, même à l'occasion de campagnes électorales, d'avoir participé à cette grande victoire au terme de laquelle la Province subsidie les chauffe-eau solaires mais par ailleurs, on ne vote pas les budgets qui permettent de le faire. C'est aussi cela la cohérence !

En ce qui concerne le charroi, chaque année, les véhicules les plus anciens sont remplacés par de nouveaux, moins énergivores et plus respectueux de l'environnement. Mon collègue Christophe LACROIX est le Député en charge de ces matières maintenant et dans la droite ligne de ce qui a été fait par Gaston GERARD pendant des années, qui a eu l'occasion d'ailleurs d'expliquer à cette tribune et dans les différentes commissions la politique qui est menée.

En ce qui concerne donc le remplacement des véhicules, ce sont principalement des véhicules motorisés au gasoil, équipés de filtres à particules. Je vous ai aussi raconté toute l'importance de l'équipement des filtres à particules. D'autres dont la capacité de chargement n'est pas un critère décisif, ils sont équipés au GPL.

De plus, les cahiers de charges qui sont en vigueur depuis des années déjà, sont plus contraignants d'année en année par rapport à leurs émissions et notamment les émissions de CO₂ et du NOX.

Je vous l'ai dit, parmi les dernières acquisitions, le tracteur d'un des camions de dépistage répond déjà à la norme EURO 5. Il consomme plus de 5% en moins que celui qu'il remplace et ne rejette quasi plus de particules. Ces rejets de NOX sont conformes à la norme n° 5. Voilà donc pour le charroi.

Pour le reste, en ce qui concerne les incitants à l'utilisation des transports en commun, je vous l'ai dit, je n'ai pas noté que le prédécesseur du Ministre actuel des transports au niveau de la Région wallonne n'a pas instauré le transport gratuit au niveau de la Région.

En ce qui concerne plus spécialement, restons dans nos compétences provinciales, les incitants pour l'utilisation des transports en commun vers le lieu de travail, c'est un taux de remboursement à hauteur de 88% des frais qui sont remboursés depuis plusieurs années déjà. Bien sûr, en ce qui concerne le co-voiturage, celui-là s'organise suivant les lieux de résidence et de travail et le personnel pratique d'ailleurs de plus en plus journalièrement ce co-voiturage.

Des chiffres, si vous voulez. Rien que pour l'année 2006, 686 agents ont demandé le remboursement des frais de transport en commun et 44 pour l'utilisation du vélo. Soit 12% du personnel provincial, en tenant compte bien sûr du lieu de résidence des différents agents, sur l'ensemble du territoire provincial et c'est très bien ainsi.

Donc, ce sont des chiffres qui sont tout à fait encourageants, très significatifs et qui doivent en tout cas être encouragés par votre Collège.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Plus personne ne souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Amendement n° 3 : Création d'un article budgétaire visant à la création d'un parc de location de vélos dépendant des infrastructures touristiques de la Province

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour : amendement budgétaire n° 3. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième commission. J'invite le rapporteur, M. ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, la dixième commission « Tourisme » avait à l'ordre du jour de ce mercredi 28 mars 2007 la proposition d'amendement budgétaire de 1 euro provisionnel intitulé « Création d'un parc de location de vélos dépendant des infrastructures touristiques de la Province ».

Une Conseillère expose le point.

La Province de Liège possède de nombreuses attractions et infrastructures touristiques. La Conseillère souhaite à l'image d'autres villes comme Bruxelles, Paris ou en Flandre que les touristes ou les habitants puissent louer un vélo, ce qui permettrait de développer la mobilité douce (visite du centre ville, collaboration avec la nouvelle gare des Guillemins).

M. le Député provincial explique qu'il n'est pas favorable à cette proposition car une infrastructure de gestion devrait être mise en place et le risque de vol des vélos est important.

Cependant, il précise qu'il existe dans le secteur privé en Province de Liège un parc de 787 vélos disponibles pour la location dans différentes villes (719 VTT et 69 vélos de route).

Le Domaine de Palogne dans le cadre des activités scolaires (classes vertes) propose la location de 122 vélos.

Il informe également que deux projets sont en cours.

1. Dans le cadre de la nouvelle gare des Guillemins, on étudie la création d'une station vélo en collaboration avec la SNCB, la Région wallonne et la Ville de Liège.
2. Le Commissariat général au Tourisme de la Région wallonne en collaboration avec Pro-Vélo étudie la possibilité de gérer un parc de vélo, mais en collaboration avec les Maisons du tourisme.

La volonté de la Province est de structurer et rationaliser l'offre pour aider les touristes à avoir une vue globale sur les possibilités offertes dans la Province.

La proposition est mise au vote : 2 pour, 10 contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} FRENAY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, je regrette que cet amendement budgétaire n'aie pas eu d'écho. J'entends bien les efforts fournis par la FTPL afin de promouvoir la pratique du vélo touristique, ainsi que les projets en cours notamment avec l'asbl Pro-Vélo. Je constate que de grandes villes comme Paris, Bruxelles vont se doter d'un parc de vélos très important. M. DELANOE, Maire de Paris, en a commandé 20.000. Il est vrai qu'ils sont principalement dédiés aux Parisiens eux-mêmes pour leur trajet quotidien mais rien n'empêche un touriste de s'en servir.

Je souhaite que la réflexion ne s'arrête pas au rejet de cet amendement et j'espère que chemin roulant, cette idée fera son chemin.

Le rayonnement d'une ville ou d'une province ne se mesure pas seulement à de grandes réalisations mais aussi par petites touches de convivialité qui, de plus, favorisent une mobilité douce et a tout son impact sur notre environnement.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. GEORGE. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GEORGE (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, la proposition soumise à nos débats est séduisante. Je ne veux pas mettre en doute la bonne volonté de son auteur. Mais elle m'apparaît un peu trop restrictive et trop peu ambitieuse.

L'intervenant à la tribune nous a dit que, effectivement, il fallait considérer qu'il s'agissait d'une touche mais je crois que cette touche, il faut l'étendre car immanquablement, nous allons devoir changer nos comportements en matière de mobilité.

Nous savons tous que trop de mobilité tue la mobilité ; nous connaissons l'asphyxie de nos centres urbains et nous connaissons également les défis que nous devons relever en matière de lutte contre la production de CO₂.

Alors je dirais que ce n'est pas seulement aux abords ou dans les infrastructures touristiques que les choses devraient être changées mais il serait temps aussi de penser à un plan supra communal de circulation, de mobilité, voire à des plans infra communaux pour les rollers, vélos, piétons, etc.

Vous avez cité des exemples ; je pourrais ajouter celui de Berne, celui de Strasbourg, voire aussi celui de Wanze.

Et il y a déjà plus de 10 ans à cette tribune, j'intervenais en suggérant qu'un plan global supra communal soit mis en place en terme de mobilité. Il était peut-être trop tôt à l'époque mais il n'est peut-être pas trop tard aujourd'hui.

Je pense, comme l'auteur de la proposition, qu'il est nécessaire que les pouvoirs publics participent à cette réflexion, tous les pouvoirs publics, y compris notre Province ; notre Province par sa dimension supra communale et aussi notre Province parce qu'elle est responsable d'une large administration, elle est gestionnaire de services multiples auprès desquels se rendent nos citoyens .

C'est la raison pour laquelle, par rapport à votre proposition, pour en élargir son champ, je vais vous soumettre un sous amendement qui vise d'abord à inscrire un montant symbolique mais qui démontrerait justement la sensibilisation de notre assemblée à cette démarche, un montant d'un euro, qui sera l'expression aujourd'hui de notre détermination et qui aura pour objet en fait d'élargir le champ d'application, une réflexion sur les actions provinciales en matière de mobilité principalement en faveur des modes de déplacement non motorisés.

Je vous dépose cet amendement, Madame la Présidente.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ? M. le Député MOTTARD. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Chers Collègues, les deux interventions que nous venons d'entendre, celle du groupe ECOLO et celle du groupe CDH, balaient bien, je pense, la confusion qui peut exister lorsque l'on parle de location de vélos.

En effet, le point de départ de la réflexion de ce jour est une proposition d'amendement budgétaire d'ECOLO sur la création d'un parc de location de vélos dépendant des infrastructures touristiques et M. GEORGE s'investit dans la réflexion, qui ne manque pas de pertinence peut-être, de la problématique de la mobilité, notamment dans les grandes villes.

Ce point a d'ailleurs été abordé en commission puisque j'ai mis en évidence cette double facette de cette problématique et il est vrai que des systèmes de location de vélos dans des grandes villes concernent en priorité la mobilité des habitants de ces grandes villes. Des exemples existent notamment à Copenhague ou bien dans des grandes villes allemandes, comme Berlin, Cologne, Munich ou Stuttgart. Certaines villes françaises, Lyon, Paris.

Mais dans tous les cas de figure, ces projets sont généralement des projets financés de manière mixte tant par le secteur public que par le secteur privé.

Je le dis et je le répète, il s'agit plus de la mobilité quotidienne même si des utilisations par certains touristes évidemment ne sont pas exclues.

A Bruxelles, c'est la Société DE COO qui vient d'installer 250 vélos en libre service et qui sont répartis sur des stations.

Donc le système de location longue durée en Belgique et en France, je le dis, s'adresse également principalement à un public jeune.

Venons-en, si vous le voulez bien, au cœur de la question et de la problématique de cet amendement budgétaire puisqu'il concerne la location touristique et plus particulièrement celle en Province de Liège.

J'ai donné les chiffres en commission mais je pense qu'il est intéressant de les répéter à cette tribune. Le nombre de vélos mis à la disposition des touristes en Province de Liège avoisine les 800 vélos et pour être précis, c'est 68 vélos de route et près de 740 VTT. Cette offre est répartie sur toute une série de communes : Aubel, Büllingen, Burg-Reuland, Butgenbach, Esneux, Ferrières, Herve, Huy, Jalhay, Liège, Malmedy, Spa, Soumagne, Trooz et Waimes.

Les prestataires de service sont au nombre de 35 dont, et c'est important, 31 sont des opérateurs privés.

Deux infrastructures para-provinciales proposent des locations de vélo : le Domaine de Palogne et le Domaine de Wégimont. La finalité de ces offres est une finalité scolaire puisque ces vélos sont à disposition des groupes qui sont hébergés dans nos deux centres.

Par ailleurs, deux projets sont en cours actuellement.

Le premier concerne la mise à disposition de vélos pour les opérateurs touristiques de la Région wallonne : les maisons de tourisme, les syndicats d'initiative, les offices du tourisme et les associations touristiques reconnues par la Région wallonne. Il est mené conjointement par le Commissariat général au tourisme, par l'Office de promotion du tourisme Wallonie-Bruxelles et par l'Association Pro-Vélo.

Ce projet débutera par la formation des opérateurs touristiques dispensée par Pro-Vélo. Donc, pour l'instant, cette association contacte ces opérateurs touristiques et principalement les maisons de tourisme. A la suite de la formation, une mise à disposition de matériel par un système de leasing sera proposée aux opérateurs avec un accompagnement permanent, tant au niveau technique qu'au niveau du suivi de la formation.

Dans l'état actuel des choses, et c'est peut-être significatif d'un état d'esprit de la Région wallonne, il n'est pas prévu que les Fédérations touristiques provinciales soient associées au projet mais rassurez-vous, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, dans le cadre de sa mission de coordination des actions des 11 maisons de tourisme, suit évidemment de près l'évolution de ce dossier.

Je pense qu'il est important également de mettre l'accent sur un deuxième projet qui concerne plus particulièrement la nouvelle gare des Guillemins.

Le permis d'urbanisme de la nouvelle gare des Guillemins prévoit précisément une station vélo. La SNCB a contacté Pro-Vélo de nouveau afin de lancer le projet qui sera soutenu par les autorités fédérales. Il s'agit de mettre sur pied la première station vélo dans une gare wallonne, à l'instar de ce qui se fait en Flandre.

Cette station vélo dont la gestion sera confiée à Pro-Vélo proposera la location de vélos, un service d'entretien et de petites réparations et un comptoir d'informations sur les activités vélo au départ de la gare.

Les volets location et entretien pourraient déjà être lancés dès à présent dans la gare provisoire.

Ce projet concernera tant la mobilité quotidienne des Liégeois que la mise à disposition de vélos aux touristes.

La FTPL ne manquera pas non plus de suivre l'évolution de ce projet.

Mesdames, Messieurs, si le produit « randonnée vélos » est fortement prisé en Province de Liège, il concerne essentiellement les itinéraires balisés et non le matériel. En effet, de très nombreuses personnes possèdent actuellement un vélo et bon nombre d'entre elles n'hésitent pas à l'emporter lorsqu'elles séjournent dans notre région.

Etant donné le relief relativement marqué en tout cas d'une partie de notre territoire, d'une partie qui est peut-être la région la plus touristique, faut-il d'ailleurs que la pratique du vélo dans ces régions nécessite une excellente condition physique mais cela, c'est mon collègue Georges PIRE qui pourrait mieux vous en parler, c'est un spécialiste non pas du vélo mais en tout cas de la condition physique.

M. PIRE, Député provincial.- L'un n'empêche pas l'autre !

M. MOTTARD, Député provincial.- Bien sûr !

La demande de location de vélos à des fins touristiques n'est dès lors pas excessive et l'offre actuelle semble suffisante.

Signalons par ailleurs que la Fédération du tourisme vient de publier, en parallèle avec une plaquette sur les promenades pédestres, une nouvelle publication intitulée : « Echappées à bicyclette » qui propose 14 balades sur les Ravel et les voies vertes en Province de Liège, qui ne réclament aucune qualité particulière sportive et dès lors peuvent se parcourir en famille. Je ne doute pas que nous retrouverons notre collègue DRION sur ces voies vertes prochainement.

En conclusion, compte tenu du parc existant et des projets, je vous propose de vous rallier à la décision de notre commission d'hier et je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Monsieur GEORGE, vous avez déposé un amendement à l'amendement. Je propose que nous nous prononcions d'abord sur votre proposition, avant de revenir au vote sur les conclusions de la commission.

Qui est pour la proposition d'amendement de M. GEORGE ? Le groupe CDH, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

L'amendement est rejeté.

Nous votons maintenant sur les conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Amendement budgétaire n° 4 : Création d'un article budgétaire visant à accorder une prime au désamiantage pour les habitations particulières avec un crédit de 1 €

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : amendement budgétaire n° 4. Ce document a été soumis à l'examen des huitième et neuvième commissions conjointes. J'invite le rapporteur, M^{me} WATHELET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} WATHELET, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, les huitième et neuvième commissions ont examiné l'amendement budgétaire intitulé « Prime au désamiantage pour les habitations particulières ».

Un commissaire présente l'amendement en précisant qu'il se base sur des cas concrets dans la Ville de Liège. Des personnes à revenus faibles ou vivant dans la précarité se risquent à procéder eux-mêmes au désamiantage. Ce problème semble toucher pas mal de maisons.

Le commissaire précise qu'une prime ou un prêt sans intérêt pourrait aider les milieux défavorisés.

De plus, le commissaire souligne l'effet économique favorable de la mesure proposée pour les entreprises de désamiantage de la Province de Liège.

M. le Député confirme qu'il s'agit d'un sujet préoccupant puisqu'il touche à la santé. Un fonds pour les victimes de l'amiante a d'ailleurs été créé au niveau fédéral.

Les pouvoirs publics à tous niveaux sont conscients de la dangerosité de l'amiante et ont pris des mesures pour en interdire l'usage. De plus, la prudence dans la manipulation du produit est d'ailleurs de mise. Se posent également les problèmes de l'élimination coûteuse des déchets.

M^{me} la Directrice générale brosse la situation des bâtiments de la Province. Elle précise que chaque service public est obligé de tenir un inventaire « amiante » pour son propre patrimoine. Pour appréhender cette problématique, l'inspection ne peut être faite que par un laboratoire agréé, ce qui nécessite des coûts sérieux.

L'inventaire dans le patrimoine provincial a été dressé par une firme spécialisée et est terminé depuis février 2002. L'inventaire a permis d'établir un ordre de priorité d'intervention : assainissements urgents (réalisés), assainissements à prévoir à court terme (terminés également) et assainissements à prévoir lors des travaux futurs (exécutés coup par coup).

La Directrice générale assure donc que la situation des bâtiments provinciaux est en ordre en regard de la législation sur l'amiante. Dans le cadre de la coordination de la sécurité sur les chantiers provinciaux, tous les renseignements sont fournis aux entreprises extérieures, ainsi qu'au personnel intervenant.

Pour 1998 à 2006, La Province a investi plus de 460.000 € et pour 2007, des travaux sont déjà adjugés pour 55.000 €. Elle précise enfin que la réglementation impose non seulement le confinement du chantier à partir d'une certaine quantité d'amiante à évacuer mais également l'élimination des déchets selon une procédure très stricte.

M. le Député précise à nouveau que l'information doit toucher les plus pauvres et suggère la voix de la collaboration avec l'associatif. Cependant, il pense qu'une prime ou aide au désamiantage serait une discrimination supplémentaire au détriment des plus démunis.

Le même commissaire insiste sur l'importance d'un geste de la Province et exprime sa conviction quant à l'effet d'un incitant financier.

La commission procède au vote de l'amendement : 4 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? M^{me} FRENAY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, une bonne information, c'est important ! Un incitant financier, c'est mieux !

De plus, cela permet de rendre visible la problématique de santé publique qu'est la présence d'amiante dans les maisons particulières, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit dans cet amendement budgétaire.

Une prime permettrait aussi d'inciter la population confrontée à ce problème d'avoir recours à des professionnels du secteur afin d'effectuer les travaux pour éviter que les personnes ne le fassent eux-mêmes ; ce qui est un danger pour eux et leur entourage.

Ce qui, dans la foulée, permettrait de booster un peu le secteur qui, en général, est détenu par des entreprises localisées dans la Province.

Une brochure d'informations est bien sûr la bienvenue mais une prime jointe ne peut pas déforcer celle-ci.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. le Député PIRE. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je voudrais d'abord remercier le commissaire-rapporteur pour le caractère tout à fait complet de son rapport.

Notre collègue nous gratifie aussi d'un très beau texte par rapport à ce que l'on a entendu en commission. Je veux aussi l'en remercier.

Comme je l'ai dit, je confirme que si on octroyait une prime, les premiers qui seraient servis, seraient les personnes les mieux informées sur les risques que représentent les matériaux contenant de l'amiante, c'est-à-dire celles bénéficiant d'un certain niveau social. L'objectif de toucher les plus démunis ne serait sûrement pas atteint.

Donc, je répète qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un problème d'information. Hélas, cela n'a pas été dit et c'est la raison pour laquelle je reviens à cette tribune. C'est une des missions du SPIE² dont j'ai eu l'occasion de vous parler abondamment tout à l'heure, qui doit apporter cette aide aux citoyens, aux communes. Et là je fais un appel en effet à la collaboration de tous, pour pouvoir toucher les plus démunis, pouvoir utiliser tout le monde associatif et autres bénévoles pour vraiment toucher ces personnes qui acquièrent un bâtiment souvent en très mauvais état et qui y font des travaux avec les moyens du bord, c'est-à-dire eux-mêmes et qui ne se rendent pas compte des dangers importants que représente l'amiante pour leur santé.

A cet égard, je voudrais quand même rappeler que la Province octroie des prêts à cette catégorie de population et que dans le cadre de ces prêts sociaux qui sont gérés par notre collègue Ann CHEVALIER, non seulement le taux annuel est plus qu'intéressant, il varie de 2,25 à 3,25% mais en plus l'octroi de celui-ci, dans le cas d'achat de maisons avec réhabilitation, le passage préalable d'un expert, bien souvent architecte, qui étudie le dossier en émettant des recommandations et des conseils aux demandeurs.

C'est donc le SPIE² et tous ces dispositifs, notamment l'expert que l'on envoie dans le cadre des prêts sociaux, qui doivent permettre, avec tous les autres acteurs que j'ai cités, de sensibiliser cette population. Une fois qu'elle est recensée, les moyens d'aide sont là.

Une prime, je dirais, à l'aveugle, c'est-à-dire sans autre discrimination, d'abord serait à des prix exorbitants, très peu utilisée parce que finalement, les gens ne sauraient pas très bien de quoi on parle.

Mais les travaux d'élimination de l'amiante doivent faire partie de tous ces travaux de réhabilitation pour lesquels les prêts provinciaux sont accordés.

De plus, notre collègue rapporteur l'a bien dit, elle a bien souligné tous les efforts qui ont été faits parce que avant de donner des leçons et de faire des recommandations, il faut d'abord montrer l'exemple soi-même et merci d'avoir souligné l'effort qui a été fait par la Province elle-même en ce qui concerne l'ensemble de ses bâtiments, puisque tous sont à présent en ordre par rapport à la législation.

Merci.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Amendement budgétaire n° 6 : Création d'un article budgétaire relatif à un projet de zone d'activité de développement durable (ZADD)

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : amendement budgétaire n° 6. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission. J'invite le rapporteur, M. BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La première commission s'est réunie ce lundi 26 dans les locaux de la SPI+ et M. BECKERS a présenté, pour le groupe ECOLO, l'amendement concernant la création d'un article budgétaire pour la création d'une zone d'activité de développement durable, eu égard à la problématique environnementale et le développement économique escompté de technologies liées au développement durable.

Il conviendrait de ce fait d'étudier la faisabilité de ce zoning, à la fois porteur économiquement mais aussi écologiquement, telle était la substance de l'intervention de M. BECKERS.

Le Député s'est montré intéressé par la problématique et l'argumentation mais préférerait, avant d'insérer un article budgétaire, que les membres de la commission puissent se rendre compte de telle zone d'activité de développement durable en exploitation.

Un conseiller provincial lui a posé la question de savoir vers quel lieu il aimerait nous emmener pour voir cette zone d'activité. Ce à quoi il nous a répondu qu'on pourrait éventuellement aller à Zolder où il y a une de ces zones d'activité en action.

L'amendement a été soumis au vote et il a été refusé par 11 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. BECKERS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, quel parti politique, quel gouvernement, quel collègue peut encore aujourd'hui ignorer la problématique du développement durable ?

Il ne se passe pas de jour sans que les médias ne relayent l'une ou l'autre déclaration sur ce sujet. Les interventions à la tribune de ce jour ne me contrediront pas.

Notre souci, en déposant cet amendement budgétaire, n'est autre que de rendre plus visible, sur un projet bien concret, le travail que mène déjà par ailleurs la Province dans ce domaine.

Les quelques échanges que nous avons eus avec le Député provincial en charge de cette problématique, nous ont par ailleurs montré un réel souci de prise en compte de nos intentions, allant jusqu'à nous proposer de visiter un des projets similaires cité dans notre amendement, sans cependant aller jusqu'à soutenir notre projet d'amendement budgétaire.

Estimant qu'il est important pour nos concitoyens, que la Province visibilise son souci d'œuvre dans le domaine du développement durable, nous avons maintenu notre amendement et vous proposons de l'adopter.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. le Député MESTREZ. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers Collègues, peut-être une petite remarque préalable, Monsieur BECKERS ; si l'on parle véritablement de développement durable, le Député permanent en charge de la problématique est davantage mon collègue et néanmoins ami, comme il le dit, Georges PIRE plutôt que moi-même. Mais vous avez interpellé non pas sur le développement durable mais sur un zoning affecté au développement durable et c'est pourquoi je vous réponds.

Le groupe ECOLO présente un projet dans l'air du temps, vous venez de le dire d'ailleurs : développement durable, énergies renouvelables. Il s'agit de notions fort larges ; elles peuvent porter au quotidien sur de petits gestes et, si on dispose de budgets énormes, sur des propositions aussi gigantesques que celles proposées par ECOLO.

Une réflexion globale est en cours à la SPI+ déjà très concernée par le souci du développement durable dans ses trois dimensions : économie, social, environnement.

Les exemples déjà d'application : c'est par exemple l'utilisation parcimonieuse du sol ; les entreprises se voient systématiquement proposer des parcelles permettant au plus le triplement de leurs surfaces bâties, pas au-delà. De même, si une entreprise n'a pas réalisé son projet d'investissement dans les deux ans, la SPI+ lui rachète son terrain. Nous ne laissons pas des terrains tournés à rien !

La réintégration des activités économiques en ville : des projets innovants comme le site PIEPER dans le quartier Nord à Liège avec application d'une charte urbanistique veillant à l'harmonie entre habitat et activité économique.

Les chartes urbanistiques et environnementales dans nos plus récentes zones d'activité ou des règlements urbanistiques et environnementaux réalisés chaque fois que nécessaire.

Le souci de l'image des zones d'activités économiques : zones tampon, la verdure, la politique d'intégration des entreprises plus nuisibles, la mise à disposition de services partagés pour les entreprises au sein des zones d'activités économiques (avec les centres de services auxiliaires) et avec trois centres de services à l'Atrium, au Créapôle, au Spatiopôle.

L'utilisation durable des ressources : par exemple la contribution au sein de la future zone de Kaiserbaracke présentée par la Région wallonne comme une première en Wallonie, à l'utilisation durable des ressources (le bois) par un processus de cogénération collective.

Canevas type des cahiers des charges pour les bâtiments tenant compte de la composante développement durable.

Fonctionnement en interne par partage de données numériques.

Audits énergétiques pour les bâtiments de la SPI+ consommateurs de beaucoup d'énergie.

La SPI+ mène actuellement une réflexion plus large pour imprégner plus encore le développement durable et ses trois piliers dans son fonctionnement propre et dans les produits qu'elle offre à ses clients. Afin de faire un benchmarking par rapport à des initiatives réalisées ailleurs, la visite d'un projet pilote de référence est une excellente initiative. Plusieurs sites sont dignes d'intérêt en fonction de leur spécialité.

Fribourg-Stuttgart : le site d'une ancienne caserne, dépollution du sol, 2000 logements, équipements sociaux et culturels, habitat passif.

Vesterbro-Copenhague : rénovation de quartier, mixité des activités.

Bedzed-Beddington, dans le Sude de Londres : 80 logements, 2300 m² de bureaux, commerces. De nouveau, une mixité.

Vous conviendrez cependant que ces lieux sont forts éloignés. Vous aviez cité un certain nombre de sites intéressants, plus proches pour lesquels la SPI+ pourrait raisonnablement organiser un déplacement.

Vous m'avez remis en commission une proposition que nous ne manquerons pas, comme Zolder comme il a été dit, d'examiner avec attention.

Entre temps, vu que la problématique est déjà largement prise en charge par la SPI+, je propose de ne pas retenir la proposition d'amendement.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Amendement budgétaire n° 7 : Création d'un article budgétaire 104/613005 libellé « Crédit mis à la disposition du Collège provincial afin d'élaborer un code de bonne gouvernance publique » avec un crédit de 1 €

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 21 de l'ordre du jour : amendement budgétaire n° 7. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, M^{me} RUIZ-CHARLIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ-CHARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, le bureau du Conseil provincial a donc examiné ce lundi 19 mars l'amendement budgétaire déposé par le groupe CDH-CSP lors de la première session de cette nouvelle législature, concernant la création d'un article budgétaire, sous le n° 104/613005 et libellé, comme précisé par Madame la Présidente, « Crédit mis à la disposition du Collège provincial afin d'élaborer un code de la bonne gouvernance publique » : 1 euro.

Un représentant du groupe politique auteur de cette proposition n'a pas souhaité renouveler à cette occasion l'argumentation développée en novembre dernier. Il précise cependant que, depuis lors, ce type de travail est déjà entamé dans bon nombre d'institutions publiques et parapubliques et que la Province de Liège n'a pas pour habitude d'être à la traîne. Il s'interroge sur la nécessité de consacrer un article budgétaire spécifique à cette fin, par exemple pour recourir au besoin à un consultant extérieur.

Pour le Député provincial en charge du budget comme de la simplification administrative – notamment – la création d'un article budgétaire spécifique n'est pas utile. Il ajoute que les règles de gouvernance sont incluses à la fois dans le Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial et dans le Code wallon de la démocratie locale. Ensuite, il rappelle qu'un volet de la Déclaration de politique générale du Collège provincial concerne l'optimisation de l'administration et la simplification administrative ; son cabinet travaille actuellement au dépôt d'une note visant à la mise en place d'un plan stratégique et opérationnel concrétisant ce projet du Collège provincial, incluant notamment des dispositions visant à garantir l'éthique et la transparence dans la gestion publique provinciale, dans un esprit de gouvernance moderne au service du citoyen. Dans ce contexte, le Député provincial privilégie le travail interne dans un premier temps avant d'envisager le recours éventuel à un consultant extérieur.

Le chef du groupe auteur de la proposition rappelle qu'il s'agit d'un dossier important et sensible ; il insiste sur l'importance d'y associer le bureau dès l'adoption de cette note par le Collège provincial.

Après avoir envisagé le retrait ou le report de cet amendement, conditionné par la fixation d'un calendrier pour le travail en bureau sur ce thème, puis écouté les propos d'un Député estimant illogique d'examiner seulement par exemple en juin un amendement déposé en novembre dernier, tout en reconnaissant que cette question méritera d'être reposée en temps opportun, les représentants du groupe auteur de la proposition décident de maintenir l'amendement budgétaire.

C'est par 2 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions que le bureau du Conseil provincial vous propose de rejeter l'amendement budgétaire visant à la création d'un article budgétaire sous le n° 104/613005 « Crédit mis à la disposition du Collège provincial afin d'élaborer un code de la bonne gouvernance publique – 1 euro ».

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ? M^{me} STOMMEN, M^{me} RUIZ-CHARLIER. Vous avez la parole, Madame STOMMEN.

M^{me} STOMMEN (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, relativement à la création d'un article budgétaire prévoyant la mise à la disposition du Collège provincial d'un crédit afin d'élaborer un code de la bonne gouvernance publique, pour justifier le rejet de cet amendement, il nous a été répondu que le Collège provincial a de toute façon l'intention d'élaborer un code de bonne gouvernance et que d'ailleurs, le point figure dans la dernière Déclaration de politique générale.

Il s'y trouve certes mais vous conviendrez que c'est de manière laconique et dans tous les cas, rien de tel que de concrétiser une intention par l'ouverture d'un article budgétaire.

Un code de gouvernance doit imposer un code de déontologie rigoureux, prévoir des procédures de recrutement du personnel (y compris contractuel), favoriser la publicité des comptes, l'engagement d'exercer pleinement un mandat et celui de respecter l'intérêt général.

Il repose sur les principes de transparence des informations (par exemple, au niveau de la Province, en ce qui concerne l'état des lieux en matière de personnel) et sur la mise en place d'un contrôle externe.

Les services provinciaux vont sans nul doute rédiger en interne un code de bonne gouvernance d'excellente tenue. Mais c'est cet aspect de nécessaire contrôle externe qui justifie la prévision d'un article budgétaire permettant la mobilisation de moyens financiers à cette fin.

Refuser sa création, c'est d'emblée refuser toute discussion à propos d'un regard extérieur indispensable à la transparence et à la crédibilité de la démarche.

C'est la raison pour laquelle le groupe CDH maintient le dépôt de cet amendement.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame STOMMEN. M^{me} RUIZ. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ-CHARLIER (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, quelques mots nous semblent nécessaires avant le vote sur cet amendement budgétaire.

Parce que si le sujet est effectivement, Monsieur DRION, important et sensible, c'est même le moins que l'on puisse en dire.

Parce que c'est une matière concrète qui pour les écologistes est au cœur même du travail de tout mandataire politique et qui ne peut décidément pas en rester au stade des déclarations d'intention.

Parce qu'il y a parfois un fossé entre la parole et l'action.

Parce que, dans ce domaine, toute frilosité à instaurer des règles claires, précises en matière d'éthique, de transparence, de lutte contre les conflits d'intérêts va à l'encontre d'une démocratie digne de ce nom et de l'intérêt général.

Prêtons donc bien attention au libellé de la proposition déposée par le groupe CDH-CSP, en l'occurrence la création d'un article budgétaire permettant la mise en œuvre d'un code de la bonne gouvernance publique, au montant symbolique de 1 euro. Ceci concerne donc bien les moyens et uniquement les moyens budgétaires.

Ce qui nous importe d'abord, c'est le fond du sujet ; si un amendement budgétaire se révèle nécessaire à un moment du travail, il sera toujours temps d'en décider, ce ne doit évidemment pas constituer un frein.

Dans un premier temps, le groupe ECOLO attendra donc la présentation, en réunion de bureau, de la note évoquée par le Collège provincial, dès son adoption par le Collège.

Nous comptons donc que le sujet soit largement débattu en bureau, que l'on puisse y consacrer le temps nécessaire, sans confondre vitesse et précipitation, avec une ambition clairement annoncée de la Province de Liège d'élaborer, au sein du Conseil provincial, un code de bonne gouvernance qui, loin de sonner creux, aille beaucoup plus loin que les dispositions prises à ce jour par la Région wallonne (notons à ce propos que les récentes propositions, rédigées notamment par l'Union des Villes et Communes de Wallonie et l'Association des Provinces wallonnes à la demande du Ministre COURARD n'ont trouvé aucun, aucun écho après des partis de la majorité provinciale, ni du côté du CDH, pourtant partenaire de la majorité à la Région wallonne) ; un code de bonne gouvernance qui participe ainsi à établir la confiance entre les citoyens et les élus et constitue l'une des bases d'un fonctionnement démocratique de notre institution au service des citoyens.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. le Député LACROIX. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, merci, mes chers Collègues, si le redéploiement, la solidarité et la proximité sont les idées maîtresses identifiées par la Déclaration de politique générale telle qu'adoptée le 9 novembre 2006 par le Conseil provincial et autour desquelles se déclinent toutes les politiques menées par le Collège provincial pour la législature, la bonne gouvernance publique, n'en déplaise à certains, n'en constitue pas moins le premier chapitre.

Dans chaque secteur de compétence développé dans le cadre de la gestion de l'intérêt provincial, le Collège provincial suit ces axes afin de faire de la Province de Liège un acteur essentiel de l'avenir aux côtés des autres niveaux de pouvoirs ou organismes qui poursuivent ce même objectif.

Les mandataires politiques sont confrontés à un véritable paradoxe.

En effet, d'une part, les citoyens attendent d'eux qu'ils apportent de vraies solutions aux nombreux problèmes sociétaux et d'autre part, ces mêmes citoyens ont de moins en moins confiance dans les institutions et la politique ou, à tout le moins, s'en désintéressent.

Le Collège n'entend dès lors pas se limiter à l'élaboration d'un code de la bonne gouvernance qui ne serait qu'un prêchi-prêcha, considérant par ailleurs qu'en cette matière, suffisamment de règles existent à l'heure actuelle.

En cette matière, le Collège provincial, comme dans toutes les autres matières qui sont sa responsabilité, entend donc prendre les siennes.

Des politiques résolument engagées dans cette voie sont d'ailleurs déjà menées.

A titre d'exemple, la Province de Liège s'est déjà inscrite dans les objectifs tracés par la Région wallonne quant à la clarification et la simplification des structures provinciales et para provinciales. C'est ainsi que le Collège mène actuellement notamment une réflexion quant à une rationalisation réfléchie et non dogmatique des asbl.

Dans un autre cadre, afin d'intensifier le rôle d'interface de la Province de Liège entre les pouvoirs locaux et régionaux, un cadastre des services rendus est en cours de réalisation. Ce dernier permettra d'établir de véritables contrats de communes.

Outre le nouveau règlement d'ordre intérieur du Collège provincial qui est en préparation également, le principe de bonne gouvernance publique guidera également les politiques menées dans le cadre de l'optimisation et la simplification administratives afin que la Province de Liège reste un pouvoir public fort, au service de ses citoyens.

Il sera également question non seulement de faciliter la vie de l'utilisateur des services publics provinciaux et son accès à l'information mais également de faciliter le travail des membres du personnel de la Province de Liège.

Afin d'offrir aux citoyens et aux agents provinciaux des services de qualité dans les meilleures conditions de performance, un effort continu de modernisation est en effet indispensable.

La perte de légitimité des gestionnaires publics, la contestation du rôle de l'action publique dans notre société, l'exigence croissante des citoyens vis-à-vis des prestations des services publics et le développement des technologies de l'information sont autant de constats qui nous invitent à nourrir une démarche continue de modernisation par le biais notamment de l'optimisation des services provinciaux et de la simplification administrative.

En matière de simplification administrative, à l'instar de la mise en œuvre de l'informatisation du processus décisionnel du Collège provincial, le but à atteindre visera également à mettre en place une véritable gouvernance électronique.

Enfin, la complexité de notre société induit une plus grande demande de compréhension et de participation de la part de la population. Une plus grande écoute réciproque entre les citoyens et les services provinciaux sera poursuivie.

Quant à la méthodologie qui sera utilisée, le Collège provincial entend d'abord mener une démarche propre à la Province de Liège impliquant tous les acteurs concernés, à commencer par les agents des services provinciaux eux-mêmes.

Dans un second temps seulement et de manière complémentaire à la réflexion menée en interne, le cas échéant, il pourrait être fait appel à une expertise externe afin de tendre vers une gouvernance publique optimale et notamment, dans le cadre d'une évaluation des mesures décidées et de leurs recadrages éventuels.

Quant au contrôle externe que vous évoquez, je vous rappelle qu'il existe déjà de nombreux contrôles externes, en particulier ceux qui sont faits par la Cour des Comptes. Donc, ne jetons pas un voile de suspicion général sur la politique qui est menée.

Nul doute dès lors que le Collège provincial est soucieux de la qualité des services publics que la Province de Liège offre à sa population. Je peux donc vous garantir que le souci du Collège sera d'associer, autant que faire se peut et dès la décision prise sur la note d'orientation, les membres du bureau et les membres du Conseil provincial. Je pense même pour en avoir discuter avec mes collègues, qu'un Conseil thématique sera organisé sur ce sujet qui nous tient à cœur.

Je vous remercie, mes chers Collègues.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Amendement budgétaire n° 12 : Création d'un article budgétaire 844/640629 libellé « Intervention provinciale dans le coût des abonnements scolaires (transport en commun) » avec un crédit de 1 €

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 24 de l'ordre du jour : amendement n° 12. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Denise BARCHAY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BARCHAY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, la septième commission s'est réunie le 28 mars pour examiner l'amendement n° 12 au budget ordinaire, proposé par le groupe CDH-CSP et qui postule l'inscription d'un article budgétaire n° 844/640629 intitulé « Intervention provinciale dans le coût des abonnements scolaires (transport en commun) » de 1 euro.

A la question posée par le Président, un commissaire du groupe qui a déposé l'amendement estime que la rédaction de cet amendement est claire et ne nécessite pas d'explications de sa part.

M. le Député Christophe LACROIX, par contre, estime que l'explication est insuffisante. Un même amendement avait été déposé en octobre 1999 et de longs débats ont eu lieu à ce moment. Il concerne une intervention dans les frais d'abonnement des étudiants de l'enseignement supérieur. Oui mais, quels étudiants ? Ceux qui habitent la Province de Liège et qui étudient même hors pays, ou ceux qui fréquentent l'enseignement provincial ?

On se heurte alors au problème des avantages sociaux. Ce problème est-il vraiment de la compétence provinciale ? Ne relèverait-il pas de la compétence fédérale ou régionale ? Le niveau fédéral a examiné le problème et des améliorations sont intervenues au niveau d'un tarif social dans les transports en commun pour les étudiants du supérieur. Mais on ne va jamais au bout de la réflexion. Avant d'assurer une

gratuité des transports en commun, il faudrait assurer l'accès aux transports en commun aux populations de certaines régions encore mal servies par ces transports.

M. le Député propose donc de refuser actuellement cet amendement.

Un commissaire explique que l'amendement ne porte que sur un euro. Il aurait le mérite d'ouvrir la réflexion et de permettre une étude complète de la situation. La Province peut-elle accepter d'abord le principe et ensuite, on établira les modalités d'application.

M. le Député ne conteste pas la valeur intrinsèque de l'amendement. Des études ont été réalisées avec la TEC et ont permis l'estimation du coût d'une augmentation de la clientèle TEC de plus de 4% (coût provincial de 425.000 €/an pour les abonnements uniquement à la TEC et pas à la SNCB). Ce problème ne relève pas de la compétence provinciale. L'Etat fédéral et la Région doivent augmenter les actions qu'ils ont déjà actuellement.

Un commissaire intervient pour dire qu'en effet, la Province ne peut pas résoudre tous les problèmes de mobilité et de transports en commun. Mais elle peut inciter son personnel à se servir des transports publics ou de pratiquer le co-voiturage. Un Ministre vient de s'adresser aux communes mal servies par les transports publics pour travailler en partenariat et signer des conventions pour faciliter les déplacements de leur population vers les universités.

M. le Député rappelle qu'un conseil thématique sur le développement durable aura lieu prochainement et que ce sera l'occasion de rediscuter de ces problèmes de mobilité et des interventions de la Province à différents niveaux.

Un commissaire remercie le CDH d'avoir déposé cet amendement. Mais il faut aussi tenir compte des arguments du Député provincial. Aussi, le groupe ECOLO n'acceptera pas cet amendement et s'abstiendra mais va poursuivre la réflexion en travail de groupe.

Un commissaire conclut en disant que s'il faut suivre le Collège provincial, tous les amendements seront rejetés mais repris, par la majorité, lors de la séance thématique sur le développement durable. Par conséquent, le groupe maintient l'amendement.

Les interventions étant terminées, M. le Président passe au vote. La septième commission vous propose donc de rejeter l'amendement par 3 voix pour, 7 contre et 2 abstentions.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? M. BASTIN, M. BECKERS. Monsieur BASTIN, vous avez la parole.

M. BASTIN (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Messieurs les Députés, Madame la Greffière qui n'est plus là, chers Collègues, nous avons bien entendu et écouté les arguments développés par la majorité.

Si j'ai bien compris à la fin, l'amendement serait rejeté, puis repris. Sachez que nous n'en prendrons pas ombrage, ce qui nous importe ce que l'amendement soit effectivement repris. Vous savez la paternité de l'un ou de l'autre ; l'important c'est que les dossiers avancent.

Néanmoins, s'il venait à être refusé puisqu'il y a malgré tout ce vote qui est contraire, nous nous en étonnons sincèrement, l'accès aux études supérieures est un élément essentiel pour assurer l'ascension sociale, notamment des personnes démunies, sans aucune logique d'assistanat.

Les 84 communes de notre Province sont desservies de près ou d'un peu plus loin, par un point d'entrée d'une ligne de transport en commun, que ce soit par train ou par bus, reliant nos étudiants à l'école de leur choix.

La mobilité, l'énergie, l'environnement, la démocratisation des études supérieures sont plus que jamais des thématiques d'actualité et nous demandons simplement aux représentants de la majorité d'y réfléchir de manière globale et intégrée, en acceptant l'inscription d'un article budgétaire dont les modalités seraient à déterminer par la Députation provinciale, c'est-à-dire avec sa maîtrise .

Ce serait lancer un signe d'ouverture par rapport à une proposition certes initiée de la minorité. Le refuser serait à l'inverse un symbole de frilosité politique mais surtout de non prise en compte de préoccupations quotidiennes de nos concitoyens et un refus d'ouvrir simplement la réflexion.

Je vous remercie de votre attention et fais appel à votre libre arbitre.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. BECKERS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, je souhaitais simplement intervenir par rapport au rapport qui vient d'être fait pour le compléter quelque peu, pour que soit compréhensible le vote que nous allons exprimer ici en séance.

Ce que j'avais dit, c'est que je trouvais évidemment intéressant la problématique et que je remerciais le CDH de l'avoir amené en commission. A la fois les arguments du CDH étaient très intéressants à entendre, de même que ceux du Député provincial. Et que je souhaitais donc m'abstenir en commission et pouvoir permettre à notre groupe d'en débattre.

C'est fait maintenant. Le résultat du débat en groupe qui apparaîtra à la séance.

M. PIRE, Député provincial.- C'est un feuilleton à suspens !

M^{me} LA PRESIDENTE.- Quel suspens ! Quelqu'un souhaite encore intervenir ? Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Document 06-07/115 : Souscription d'emprunts pour le financement d'investissements provinciaux – marché de service : mode de passation et conditions

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/115. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. ARIMONT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ARIMONT, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, mes chers Collègues, en ce mercredi 28 mars 2007, votre septième commission s'est réunie afin d'examiner le document 06-07/115 relatif à un appel d'offre général organisé en vue d'attribuer le marché relatif à la conclusion d'emprunts portant sur un montant total de 13.400.000 €, répartis en 4 lots, chacun d'entre eux contenant plusieurs emprunts d'objets et articles budgétaires divers, de même durée et de même périodicité de révision du taux, concernant des investissements provinciaux figurant aux budgets de l'année 2007 et antérieurs, ainsi que les services y relatifs qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché.

Le texte proposé a été à ce point lucide qu'aucun des commissaires présents n'avait de questions ou n'a formulé de commentaires.

La septième commission s'est ralliée à la proposition du Collège provincial par 7 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2007, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Avant de lever la séance, je voudrais rappeler que la délégation pour Mauthausen s'en va lundi matin, 6 heures précises, Place St-Lambert. N'oubliez pas de mettre vos réveils.

Je déclare close la séance publique de ce jour.

- La séance est levée à 17 h 40.